



COMMUNE D'EAUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 05
Absents : 00
Votants : 29



Date de convocation

09 février 2021

Date d'affichage :

17 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 février à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune d'EAUNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre HERMES, sous la Présidence de Monsieur Alain SOTTIL, Maire.

Présents : Mmes et M. SOTTIL, BARATTE, BAUTISTA, BELLIO, BOUTTIER, BUTZ, CANFER, DAUDIN, DELQUÉ, DIOGO, ENJALBERT, ESPINOSA, GUILLERMIN, HINGREZ, MARCUZ, MESPLES, NAVARRO, PROUDHOM, RAMOS, RIEUX, ROUHAUD, ROUZÉ, SANCHEZ, THIEBAUT.

Procurations : Mme CASSAN à Mme ROUZÉ
M. CLÉVENOT à M. MESPLES
M. HASNAOUI à Mme DIOGO
M. MARCELLIN à M. GUILLERMIN
Mme MERCIER à Mme SANCHEZ

Absents :

Secrétaire : Monsieur Thierry GUILLERMIN

Ordre du jour

I ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

II VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL :

- 14 Décembre 2020

III COMPTE RENDU DES DECISIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

- 2021-01 Devis isolation boulodrome
- 2021-02 Avenant marché avec « ANETT »
- 2021-03 Demande de subvention pour la construction d'un parc aquatique
- 2021-04 Convention louage de matériel police municipale avec Labarthe

IV DELIBERATIONS

1. Acquisition de deux parcelles AI123 et AI124
2. Souhait de transfert de la salle des mariages à la salle « André RAVIER »
3. Dépôt de dossier de candidature pour la construction d'un collège
4. Approbation du programme des travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle afférents à la construction d'une salle de motricité
5. Dénomination d'une voie
6. Signature de la convention afférente à la mise en commun ponctuelle des agents de la police municipale
7. Approbation du programme des travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle afférents à l'aménagement des locaux de la police municipale
8. Approbation du programme des travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle afférents à l'aménagement des locaux de l'Agence Postale

9. Approbation du programme des travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle afférents à la rénovation thermique de la salle « RESTOUBLE »
10. Convention de mise à disposition du domaine public pour la pose d'un transfo ENEDIS

V. QUESTIONS DIVERSES

I- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance. M. GUILLERMIN Thierry est désigné secrétaire de séance.

II- Validation du procès-verbal du 14 décembre 2020,

III- Décisions

D é c i s i o n N ° 2 0 2 1 - 0 1

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux d'isolation au boulodrome,

*** D E C I D E ***

Article 1 : De retenir l'entreprise BLICK-FRERES

Article 2 : De considérer le montant du devis à 9 059.40 € H.T

Article 3 : Cette dépense est prévue au budget 2021,

Article 4 : De notifier cette demande de travaux à l'entreprise **BLICK-FRERES**

Article 5 La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

D é c i s i o n N ° 2 0 2 1 - 0 2

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la nécessité de louer un appareil essui main et de procéder à l'entretien de bobines en coton,

*** D E C I D E ***

Article 1 : De modifier le montant initial annuel du marché qui était de 3 336.71 € H.T.

Article 2 : De considérer le montant annuel de l'avenant à 534.72 € H.T

Article 3 : De porter le nouveau montant annuel du marché à 3 871.43 € H.T

- Article 4 :** Cette dépense est prévue au budget 2021,
Article 5 : De notifier cette modification à l'entreprise ANETT
Article 6 La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

D é c i s i o n N ° 2 0 2 1 - 0 3

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

*Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,
Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

Considérant que, la commune souhaite installer un jardin aquatique avec son local technique sur un terrain communal,

*** D E C I D E ***

- Article 1 :** M. le Maire demande au Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé concernant l'étude du projet et l'aménagement du parc aquatique et de son local technique.
Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 390 012.33 € H.T défini comme suit :
- 19 757.33 € H.T pour l'étude du projet dans son ensemble
 - 2 500.00 € H.T pour l'étude de sol pour le local technique
 - 367 755.00 € H.T pour l'aménagement du parc et de son local technique

- Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Mme le Sous-Préfet de Muret.
Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D é c i s i o n N ° 2 0 2 1 - 0 4

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la demande de la commune de Labarthe sur Lèze,

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne),

*** D E C I D E ***

- Article 1 :** Il sera souscrit une convention avec la commune de Labarthe-sur-Lèze, représentée par son Maire, M. CADAS, établie 123 avenue du Lauragais, 31 860 LABARTHE-SUR-LEZE, pour un montant annuel net de 1 100€ réparti ainsi :
- Location du cinémomètre 890.00 €
 - Location de l'éthylotest 160.00 €
 - Maintenance et étalonnage 50.00 €
- Article 2 :** La convention porte sur le louage de matériel utilisé par les services de Police Municipale (cinémomètre et éthylotest) et sur les frais d'entretien et d'étalonnage de ce matériel.
- Article 3 :** Cette recette sera prévue au Budget 2021, article 74748.
- Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.
Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ESPINOSA : « Bonjour tout le monde, je suis persuadé qu'autour de cette table, tout le monde est d'accord pour essayer de faire avancer la commune. C'est le but de tout le monde autour de cette table.

Mais je me pose quand même une question : c'est que pour un parc aquatique qui va nous coûter à peu près 400 000 €, est-ce que vous ne croyez pas qu'il y a d'autres priorités que ce parc aquatique ? En sachant quand même que nous avons 60 gamins qui sont au club de tennis et qui ont besoin d'un cours couvert. Avec cet argent, nous pourrions faire au moins un cours couvert. Cela empêcherait les parents quand ils sortent du travail de partir à droite, à gauche car vous savez qu'il y a beaucoup d'enfants qui vont sur Muret car il n'y a pas de cours couvert sur Eaunes.

Je pense que certaines priorités sont à voir, maintenant bien sur vous êtes majoritaire. Je voulais juste vous faire partager mon avis. »

Monsieur le Maire : « Non mais j'ai très bien entendu, il y a eu une mandature entre 2014 et 2020 et ils n'ont pas été couverts les cours de tennis, je crois qu'il faut se laisser le temps au temps. »

Monsieur ESPINOSA : « Excusez-moi M. le Maire mais il y avait quand même un gros morceau qui s'appelle l'école « André AUDOIN » qui a quand même coûté 4 millions et demi. Nous vous avons laissé pas mal d'argent. Vous êtes arrivés avec une somme assez confortable, et cet argent était prévu pour faire certaines choses, entre autres les cours de tennis. Mais bon maintenant comme je vous l'ai dit vous êtes majoritaire, vous en faites ce que vous voulez. C'était juste mon avis que je voulais vous donner. »

Monsieur le Maire : « En fonction de la situation dans laquelle on se trouve, on peut l'affecter à différents projets que peut mener la commune. Donc on ne va pas s'éterniser sur le sujet des cours de tennis, j'ai pris mes fonctions depuis le mois de juillet, et dans mes tiroirs je n'ai trouvé aucun projet de couverture de cours de tennis.

Donc ça veut dire quand même, que même s'ils n'ont pas été engagés, ils n'avaient pas été prévus non plus. »

Monsieur ESPINOSA : « Excusez-moi mais ils étaient déjà prévus, il y avait déjà des contacts mais enfin on n'en parle plus, on laisse tomber. »

Monsieur le Maire : « S'ils avaient été prévus et qu'il y avait des contacts, je suis désolé mais je tiens quand même à informer l'assemblée ici présente qu'il n'y avait aucun dossier de constitué. »

IV- Délibérations

2021-01-01

ACQUISITION DE DEUX TERRAINS CADASTRES AI 123 ET AI 124

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait de réaliser un jardin public à proximité du groupe scolaire « Jean DARGASSIES » qui aurait vocation à être un espace aménagé et convivial.

Il explique que les propriétaires des deux parcelles, sises chemin du « Bois de Vignes » cadastrées section AI 123 et AI 124 d'une contenance totale de 6533 m² constituent un espace

approprié à cet aménagement. Il précise que ces deux parcelles boisées sont situées en zone A du PLU.

Ce bois se trouve dans la continuité de l'aménagement futur d'une coulée verte reliant la Route de Lagardelle au Chemin du Bois de Vignes.

Monsieur le Maire indique qu'après échange et négociation avec les propriétaires concernés à savoir Mesdames CHAILLER Marie Lina, LIBMANN Michèle et LIBMANN Viviane, il est proposé que l'acquisition de ces terrains soit arrêtée à la somme de 65 330 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'achat des parcelles cadastrées section AI 123 et AI 124, d'une contenance respective de 4 786 m² et 1 747 m² sises chemin du « Bois de Vignes » au montant de 65 330 €, hors droits et frais,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié afférent à cette acquisition auprès de l'étude notariale ESPAGNO sise Avenue Jacques Douzans à Muret avec Mesdames CHAILLER Marie Lina, LIBMANN Michèle et LIBMANN Viviane,
- **De préciser** que les frais notariés afférents à cette acquisition seront supportés par la commune en sa qualité d'acquéreur.

Monsieur le Maire : « Cet espace boisé fait partie d'un projet d'aménagement urbain que nous voulons mener avec une coulée verte qui va relier la route de Lagardelle au chemin du bois de vignes. »

Monsieur ROUHAUD : « La forêt est classée comment ? C'est une forêt classée, c'est un terrain constructible ? »

Monsieur le Maire : « C'est un espace vert protégé. Il n'est pas constructible »

Monsieur ROUHAUD : « Il n'est pas constructible donc c'est une forêt classée ? »

Monsieur le Maire : « Oui »

Monsieur ROUHAUD : « Et 10 euros du m², pour vous c'est le bon prix ? »

Monsieur le Maire : « C'est le prix qui m'a été confirmé, il n'y a pas de soucis. C'est le bon prix à 10 € le m², un espace boisé en plein cœur de ville, s'il avait été à l'extérieur, je vous accorde qu'il ne valait pas 10 € mais un espace de 6 350 m² en cœur de ville, à 10 € il n'est pas cher payé. »

Monsieur ROUHAUD : « A aujourd'hui, le plus cher en France a été vendu en forêt comme ça 12 000 € l'hectare. »

Monsieur le Maire : « Oui peut-être »

Monsieur ROUHAUD : « On est à un rapport de 7 c'est tout. C'est juste que l'on dépense 7 fois plus »

Monsieur le Maire : « Donc nous le payons beaucoup trop cher ? »

Monsieur ROUHAUD : « Je pense, pour une forêt classée, où on aura peu de possibilités d'aménagements à l'intérieur, où il n'y a pas d'accès réel à aujourd'hui, pas de zone de parking je pense que 65 000, 10 € du m² c'est excessif. »

Monsieur le Maire : « Je l'entends. »

Monsieur ROUHAUD : « 7 fois plus cher que le plus cher en France. »

Monsieur le Maire : « Au moins cela fera un argument de plus, vous pourrez dire que nous l'achetons trop cher. »

Monsieur ROUHAUD : « Ce n'est pas un argument de plus, c'est juste vous informer si vous n'étiez pas au courant... »

Monsieur le Maire : « Nous avons pris contact avec le service des domaines. Vous savez que le service des Domaines en dessous de 180 000 € ils ne donnent pas d'avis, mais la personne du service des domaines que j'ai sollicité avant qu'elle ne parte à la retraite, quand je lui ai demandé combien ça valait, m'a dit vous êtes dans un endroit qui est certes boisé mais qui est ceinturé par des constructions tout le tour et donc on ne peut pas estimer que l'on part sur une valeur de terrain agricole ; parce qu'un terrain agricole ça vaut 15 000 € l'hectare maximum. Mais un espace boisé au milieu, vous le vendriez à 10 € le m² s'il était à vous ? »

Monsieur ROUHAUD : « C'est sa valeur, à aujourd'hui ça vaut 12 000 €, comme vous l'avez dit 15 000 € l'hectare maximum, on est à 65 000 pour 6000 m² »

Monsieur le Maire : « Monsieur ROUHAUD, vous n'étiez peut-être pas sur la commune, mais ce terrain cela fait des années et des années qu'on essaie de l'acheter. Et à un moment donné, ils en demandaient 100 000 € de ce terrain, on ne l'a pas acheté certes, il a été dans un emplacement réservé pendant deux décennies cet espace boisé. Et donc aujourd'hui on arrive au bout, on l'achète à 10 € le m². »

Monsieur ROUHAUD : « Je ne parlais que de valeur, pas de prix d'achat, c'est « offre et demande » c'est tout. Mais je vous dis qu'à aujourd'hui on est à un rapport de 7. C'est un investissement, qui coûte on pourrait dire que 65 000 € mais qui a une valeur de 8 000 €. »

Monsieur le Maire : « pour faire un jardin public en plein cœur de ville, vous me direz à quel endroit on peut acheter du terrain à ..., parce qu'il vaut combien d'après vous ? »

Monsieur ROUHAUD : « Autour des 8 000 € sur le marché »

Monsieur le Maire : « 8 000 € ? »

Monsieur ROUHAUD : « Oui une forêt classée où on ne peut rien y faire. »

Monsieur le Maire : « Non mais si vous achetez un hectare de bois, dans la forêt de Eaunes c'est ce que ça vaut, vous avez raison. »

Monsieur ROUHAUD : « Mais là, ça ne vaut pas plus, déjà il n'est pas dans le cœur de ville, loin de là et il n'a pas d'accès, aujourd'hui il n'y a pas de parking. »

Monsieur le Maire : « Il a un accès monsieur. »

Monsieur ROUHAUD : « Il y a une route qui dessert deux maisons et après il y a deux pistes... »

Monsieur le Maire : « Non il a deux accès, d'abord parce qu'il est traversé par une voie communale... »

Monsieur ROUHAUD : « Oui un petit chemin, on est d'accord, on est sur des chemins, vous voulez amener du public à un endroit où il y a des chemins, ils stationnent où ? On y fera quoi en aménagement un banc, un parcours de santé ? »

Monsieur GUILLERMIN : « C'est comme s'il fallait que l'on fasse des parkings dans la forêt pour que les gens y aillent, ils ne peuvent pas s'arrêter avant, là où il y a de la place pour se garer. L'objectif est de faire du cheminement doux, qu'il n'y ait pas de voiture. Depuis la route de Lagardelle, on ira dans ce bois à pied, en vélo et en poussette et on y accèdera par de l'autre côté par le chemin du bois de Vignes et on va améliorer la desserte à travers le bois pour ressortir de l'autre côté à un endroit qui n'est pas forcément celui qui est là aujourd'hui et qui permettra peut-être de descendre jusqu'à la Villaverde en cheminement doux. »

Monsieur ROUHAUD : « Vous me confirez bien qu'il n'y a pas d'accès à aujourd'hui, c'est tout ce que je voulais entendre. »

Monsieur GUILLERMIN : « En voiture non c'est sur il n'y en aura pas. »

Monsieur ROUHAUD : « Il n'y a pas de vrai accès ... »

Monsieur le Maire : « Monsieur ROUHAUD vous ne connaissez pas la commune ce n'est pas possible »

Monsieur ROUHAUD : « Je suis là depuis 1994. »

Monsieur le Maire : « Non mais si vous connaissiez la commune, vous sauriez que lorsque l'on veut aller dans le bois de vignes, on peut y aller en voiture vous prenez le chemin de Bois des Vignes... »

Monsieur ROUHAUD : « Oui une seule personne, mais là vous voulez faire un espace public. Qui dit public ne dit pas une seule voiture. C'est comme la forêt de Eaunes on peut en parler, il y a des voitures qui se garent partout, il est vrai que nous n'avons eu peu ou pas d'accident mais je trouve ça un peu limite de créer des zones publiques sans accès, sans parking, même si on veut faire de la voie verte. Je suis désolé, je reste toujours sur la logique de la cohérence du sujet et acheter 7 fois plus cher que le plus cher. »

Monsieur le Maire : « Non mais vous avez raison, la cohérence c'est que lorsque l'on veut aller dans un espace boisé ou dans un lieu de promenade, il faut obligatoirement y aller en voiture. »

Monsieur ROUHAUD : « Non il faut pouvoir y aller et y accéder normalement ; ça veut dire que l'on restera sur du piétonnier, qui restera du cœur de ville à ce petit bout de forêt en faisant tout le parcours qui doit faire pas loin de 500 à 600 m voir un kilomètre du centre-ville... »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas plus loin d'aller dans le bois des Vignes depuis la salle Hermes que d'aller depuis la salle Ariane à la salle André Audoin. »

Monsieur MESPLES : « Nous on voulait juste dire que nous allions nous abstenir, pas pour les raisons que l'on vient d'entendre mais on n'a pas été du tout été informés, c'est-à-dire que l'on a été informé que jeudi quand on a reçu le conseil municipal de ces projets. On l'a déjà dit, à tous les conseils municipaux... »

Monsieur le Maire : « conseils municipaux, municipaux au pluriel. »

Monsieur MESPLES : « municipaux pardon M. SOTTIL on a été élus nous aussi, on représente une partie de la population et on a toujours demandé à travailler. Il y a des commissions qui se réunissent... »

Monsieur GUILLERMIN : « Je vous arrête tout de suite parce que ce sujet-là a été évoqué dans une commission. »

Monsieur le Maire : « Ce sujet a été évoqué en commission Urbanisme il y a 15 jours et M. ENJALBERT était présent. »

Monsieur ENJALBERT : « Alors justement comment se fait 'il que l'on doit attendre le conseil municipal aujourd'hui pour passer 10 minutes/1/4 d'heure pour échanger des arguments qui sont opposables donc on doit les étudier. Effectivement alors pourquoi lors de cette réunion qui a abordé plusieurs sujets, on n'est pas rentré dans le détail en disant qu'est-ce qu'on voulait en faire... »

Monsieur le Maire : « Attendez, je l'ai déjà dit plus d'une fois ça... »

Monsieur ENJALBERT : « Monsieur le Maire, il y a les faits, la réalité et ce que l'on espère ou ce que l'on veut. Vous voulez des choses, c'est normal vous avez la volonté comme chacun d'avancer, vous espérez des choses aussi et c'est normal il faut vivre d'espoir ; et ensuite il y a la réalité. La réalité, ce que chacun d'entre nous ou tous, j'en appelle à l'intelligence et à l'esprit constructif de chacun d'entre nous plus les absents qui ne sont pas là aujourd'hui. »

On souhaite construire ensemble, donc là c'est regrettable que cette discussion même si il y a des avis et des contrariétés pour chacun, il est normal que chacun s'exprime, donc nous ce que l'on souhaiterait c'est que cela soit plus apaisé et plus constructif dans des lieux où l'on peut débattre et non pas à chaque fois reprendre des arguments à la volée, on entend à peine, on ne peut pas construire en étant à des mètres chacun de nous ; pourquoi ne pas construire dans des endroits qui sont plus adaptés que le conseil municipal. Le conseil municipal la réunion c'est pour voter des délibérations, mais les délibérations ne sont pas construites en conseil municipal on est d'accord ? »

Monsieur le Maire : « Oui »

Monsieur ENJALBERT : « Elles sont écrites, ce qui veut dire que le travail en amont n'est pas fait et on s'aperçoit que ça coince. Donc après vous en tirez les conclusions que vous souhaitez c'est clair ; voilà ce que l'on souhaitait dire : c'est pour ça que lorsqu'il y a des délibérations qui pour nous, de notre avis n'ont pas été construites telles qu'on l'imagine, telle qu'on le souhaite, on s'abstient à minima sauf pour celles où l'on est contre, on votera contre parce qu'on la déjà fait par ailleurs et celles pour lesquelles on est pour, on votera pour. Mais majoritairement malheureusement... »

Monsieur le Maire : « Mais ça c'est le B.A BA de la fonction de l' élu. On est parfois pour, on est parfois contre ; quand vous avez dit ça, vous avez tout dit »

Monsieur GUILLERMIN : « On en a parlé en commission, et nous n'avons eu aucun commentaire de ta part, pas de remarques, aucun commentaire. Alors je veux bien que la commission soit un lieu de travail, mais il faut que tout le monde travaille. Parce que si c'est pour ne rien dire en commission et venir au conseil critiquer tout ce qui est fait, cela n'a pas d'intérêt. Ce n'est pas comme ça que j'envisage les choses, alors tu verras au déroulé du conseil municipal, il y a plein de sujets qui ont déjà été abordés en commission, qui ont été discutés, sur lesquelles il y avait un certain nombre des gens de l'opposition qui étaient présents. Et si on me pose une question, j'y répondrai très volontiers. Je veux bien à un moment donné que vous ne soyez pas d'accord, que vous soyez contre cet achat, que vous le trouviez trop cher moi je n'ai pas d'état d'âme mais ne viens pas me dire que l'on n'en a pas parlé en commission. »

Monsieur le Maire : « Monsieur ENJALBERT on ne va passer notre temps à parler d'une chose pour dire que finalement on aurait dû en parler ; par contre on va s'abstenir parce que comme vous n'en avez pas parlé. Le projet de l'acquisition du bois vous estimez que c'est judicieux pour la commune pour faire un espace, une aire de jeux, un endroit de vie de plus pour la commune, pour nos enfants avec une coulée verte qui accompagnera les gens là. Si vous estimez que c'est judicieux vous votez pour, si vous estimez que ce n'est pas judicieux, vous votez contre ; et puis c'est tout. Ce n'est pas la peine de tourner autour ; vous estimez qu'il est trop cher, nous on estime que c'est une valeur ajoutée pour la commune. Vous estimez que vous n'avez pas été concerté parce que vous n'en avez pas entendu parler vous étiez à la commission vous n'avez rien dit. Bon après vous estimez que c'est trop cher mais comme dirait Tino Rossi on ne va pas « Marinella... » bon là on va passer à autre chose. »

Monsieur ENJALBERT : « Je souhaite quand même compléter ce qu'a dit Monsieur GUILLERMIN, j'ai fait quand même preuve, même si je ne suis pas allé au bout de beaucoup de propositions aussi bien en commission des finances qu'en commission urbanisme, je n'ai pas toujours eu les réponses attendues mais bon il faut le temps que cela se mette en place ; aussi bien de votre côté que du notre, il faut apprendre ; parce que nous on n'est peut-être pas habitué, nous sommes fraîchement élus, ça ne fait que deux mandats que nous sommes élus. Vous qui avez 5 ou 6 mandats de passé, le fonctionnement n'était pas le même. Même vous monsieur le Maire vous devez apprendre, nous aussi on doit apprendre, soyons humbles tous ; on doit apprendre et être constructifs.

Voilà c'est tout ce que je voulais dire, et je suis d'accord plus on travaillera ensemble et plus on s'exprimera de manière constructive et mieux ce sera. Mais il faut l'organiser, et pas à pas j'espère et je souhaite que l'on y arrive. Merci M. le Maire. »

Monsieur le Maire : « D'accord mais s'il y a bien quelqu'un ici qui sait que cela fait longtemps que l'on voulait acheter ce bois, Daniel ne dis pas le contraire, tu le sais depuis longtemps. Que tu ne sois pas d'accord sur le prix, mais ne dis pas qu'à plusieurs moments... »

Monsieur ESPINOSA : « Je ne l'ai jamais dit. »

Monsieur le Maire : « Je ne te prends pas à témoin sur ça, je te dis juste que cela fait très longtemps qu'on voulait acheter ce bois. »

Monsieur ESPINOSA : « On en a souvent parlé, c'est vrai, il n'y a que le prix qui nous intéresse. »

Monsieur le Maire : « Le prix vous en dites ce que vous voulez, mais enfin quand même à un moment donné, il faut appeler un chat un chat, ça fait longtemps que l'on veut acheter ce bois parce qu'il est en cœur de ville et que peut-être on l'aurait acheté il y a quelques années. On l'aurait sûrement acheté plus cher parce qu'il faut se rappeler qu'à un moment donné, ce terrain, il avait un morceau qui était constructible ; ça datait d'un tout premier Plan d'Occupation des Sols avant que l'on ne soit PLU ; donc on n'a pas pu l'acheter parce qu'il avait un morceau qui était constructible, aujourd'hui il ne l'est plus. Après c'est à l'appréciation de chacun. »

Monsieur ROUHAUD : « Monsieur le Maire on est d'accord, on a exposé sur le prix, l'accès c'était un sujet qui était en cours ; juste pour conforter ce que dit l'équipe de Eaunes Autrement, je l'ai dit déjà plusieurs fois, je vais le redire, ça va peut-être faire sourire : sur le règlement intérieur du conseil municipal, il doit y avoir une présentation de l'ordre du jour et des annexes aux responsables des groupes de l'opposition. Ce n'est toujours pas fait. »

Monsieur le Maire : « Comment ? »

Monsieur ROUHAUD : « Oui oui, il doit y avoir une présentation de l'ordre du jour, un débat et même à la limite un complément des responsables des groupes. Ce n'est toujours pas fait, donc on peut toujours dire que l'on n'est

pas au courant, il y a les commissions c'est vrai mais au moins s'il y avait les responsables de groupe qui viennent je crois que c'est 5 jours avant ou la veille je ne sais plus, je n'ai plus le détail en tête ; au moins il n'y aurait pas de débat, on n'était pas au courant. C'est vrai que là, on découvre les choses, Daniel était au courant, si après il y a des absents pour toute raison aux commissions c'est une chose mais au moins c'est sur le règlement intérieur, ce n'est pas une invention, vous l'appliquez purement et simplement et il n'y aura plus de débat. Vous faites une invitation, on vient ou ne vient pas... »

Monsieur le Maire : « Je ne dis pas qu'il ne faut plus de débat, ce n'est pas ça... »

Monsieur ROUHAUD : « C'est qu'on ne découvre pas l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire : « Le conseil municipal vous le savez aussi bien que moi, c'est une chambre d'enregistrement, et ça n'enlève pas le débat voilà. »

Monsieur ROUHAUD : « Ce n'est pas ça que je dis. »

Monsieur le Maire : « La semaine dernière, on était à un conseil syndical du SAGe, il a duré 2 heures et demi et on débat monsieur, voilà ; et quant au conseil municipal, on peut débattre, j'accepte le débat... »

Monsieur ROUHAUD : « Ce n'est pas ça, c'est découvrir les sujets, c'est ce qui est reproché et que nous reprochons aussi, c'est découvrir l'ordre du jour et ne pas pouvoir échanger avec vous avant le conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour vous l'avez eu mardi. »

Monsieur ROUHAUD : « ça été fait dans les règles, sauf que dans le règlement intérieur du conseil municipal il est clairement stipulé et je l'avais déjà signalé deux fois, et là je le refais pour la troisième fois, il y a une invitation pour les responsables de groupe pour pouvoir en débattre et présenter l'ordre du jour. C'est tout ce que je vous dis, c'est dans le règlement intérieur. »

Monsieur le Maire : « Très bien, donc je vous propose de »

Monsieur GUILLERMIN : « Attends juste avant je voudrais finir sur la cohérence, on ne peut pas être contre des places de stationnement et vouloir des places de stationnement. »

Monsieur le Maire : « Je vous propose de passer au vote. »

Décision adoptée à la majorité par 20 voix pour, 4 contre (M. ESPINOSA, Mme MERCIER, M. ROUHAUD, Mme SANCHEZ) et 5 abstentions (M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT)

2021-02-02

SOUHAIT DE TRANSFERT DE LA SALLE DES MARIAGES A LA SALLE « RAVIER »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait opportun de transférer la salle des mariages à la salle « André RAVIER » située au rez-de-chaussée de la médiathèque municipale.

Il explique en effet que cette salle présente toutes les qualités requises pour être un lieu de célébration officielle dans la mesure où sa configuration et sa surface permettent d'accueillir un large public, qu'elle est accessible aux PMR et se situe dans un cadre patrimonial et verdoyant propice aux célébrations de mariage.

Considérant par ailleurs que la salle du Conseil Municipal, actuellement lieu de célébration des mariages, fait l'objet d'une occupation importante pour toutes les réunions officielles, ce qui oblitère la disponibilité de nombreux créneaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Procureur de la République de cette demande de transfert de la salle des mariages à la salle « André RAVIER » sise à la Médiathèque municipale.

Monsieur le Maire : « La salle des mariages étaient précédemment à la salle « André RAVIER », elle est revenue dans la salle du conseil municipal, et force est de constater que lorsqu'il y a des mariages ou pactes civils de solidarité, on a toujours un problème ; c'est qu'il faut tout démonter, il faut enlever toute la sonorisation, il faut enlever les tables, il faut mettre en configuration avec les deux chaises pour les mariés etc... Ca nécessite une maintenance beaucoup trop longue et puis de l'avis de certaines personnes qui sont venues dans la salle des mariages, certains ont dit pourquoi vous ne le maintenez pas à l'Abbaye parce qu'il y a un cadre plus agréable pour le cérémonial etc, donc je propose de faire une demande auprès de M. le Procureur pour qu'il accepte de remettre la salle des mariages dans la salle André RAVIER à la Médiathèque.»

Madame SANCHEZ : « Alors nous, on en a parlé, et on n'est pas du tout d'accord ; pas pour le cadre qui est très beau ça on ne peut pas l'enlever, mais d'une la salle est beaucoup plus petite que celle du conseil municipal, de deux il n'y a aucune sortie de sécurité, il y a deux entrées par le même endroit ; s'il y a un problème, personne ne peut s'échapper par ailleurs. Donc c'est pour moi un énorme problème... »

Monsieur le Maire : « Non mais il y a deux sorties dans la salle André RAVIER et il y a la porte d'entrée du hall et une autre porte de l'autre côté à hauteur de la sortie dans le couloir il y a deux portes... »

Madame SANCHEZ : « Oui dans le couloir il y a deux portes, mais si les gens sortent parce qu'elle est du même côté on est d'accord ? S'il y a un problème majeur, tout le monde va se retrouver au même endroit alors qu'à la salle du conseil municipal, les issues de secours sont à l'opposé. Donc pour moi c'est quand même un énorme problème. Il n'y a pas de sorties de sécurité, ce n'est pas vrai ; tout le monde est du même côté, ils se retrouvent tous dans le même couloir. »

Monsieur le Maire : « Non mais il y a deux sorties. »

Madame SANCHEZ : « Oui il y a deux sorties dans la salle mais au même endroit. C'est ça que vous n'arrivez pas à comprendre ; normalement, il faut que l'on puisse s'échapper ailleurs et ne pas se retrouver tous au même endroit à se bousculer, parce qu'en plus quand on sort, on est dans la coursive et il n'y a qu'une porte pour sortir. »

Madame ROUZÉ : « Il y a trois portes. »

Madame SANCHEZ : « Non la porte d'entrée qui donne en face des escaliers, il y en a qu'une je suis désolée »

Madame ROUZÉ : « et il y en a une derrière les escaliers. »

Madame SANCHEZ : « oui mais bon... »

Monsieur le Maire : « il y a trois portes, une qui est en bas de l'escalier, la porte d'entrée et côté droit il y a une autre porte. »

Madame SANCHEZ : « Je suis d'accord mais à un moment donné, tout le monde va se retrouver dans le couloir. Et à savoir que comme la salle est petite, la moitié des invités des mariages resteront dans le couloir parce qu'ils ne peuvent pas rentrer ; donc le jour où il y a un problème, ça va se bousculer. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes plusieurs ici à avoir fait des mariages, et on sait très bien que dans les mariages à la mairie, il y a un tiers des personnes qui rentrent pour assister au mariage à la mairie ; autant quand il y a un mariage religieux derrière, d'ailleurs il y a beaucoup plus de monde ; mais dans un mariage civil, il y a un tiers des gens qui rentrent, les 2 autres tiers restent dehors, ils attendent la mariée pour faire le cliché etc.. »

Madame SANCHEZ : « C'est peut-être une petite plaisanterie, mais ils n'ont peut-être pas envie de vous voir quelque part. ; nous on les avaient tous dans la salle. On a eu 60 personnes dans la salle du conseil municipal ; en bas à André RAVIER, elles n'y rentrent pas. Je suis désolée, il y a des gens qui veulent assister au mariage ; voilà ; et il n'y a pas d'issue de secours à proprement dit. »

Monsieur le Maire : « D'accord »

Monsieur MESPLES : « Juste nous ce qui nous interpelle, ça va être pour les associations ; alors pas en ce moment mais sur des années normales on va dire, il y a des expositions, il y a la salle qui est prêtée à des associations sur des week-ends. Elle l'a été même pour les commémorations, elle a même été bloquée pendant un mois, bon après le COVID on va voir comment ça va se passer, on va pouvoir revenir à un état normal, nous ce qui nous inquiète, voilà c'est comment vont faire les associations ? On reconnaît que le cadre est magnifique, pour un mariage, même moi si je devais me marier, j'aimerais me marier en bas, je le reconnais ; mais aujourd'hui il y a des associations qui se plaignaient déjà avant le COVID de ne pas avoir de salles ; il y a des manifestations qui chaque année sont proposées à la salle RAVIER à la médiathèque, comment allons-nous gérer ça ?

Monsieur le Maire : « Mais ça n'empêche pas. »

Monsieur MESPLES : « Vous dites qu'il faut enlever du matériel de la salle du conseil municipal, mais en bas ça va être pareil ... »

Monsieur le Maire : « non »

Monsieur MESPLES : « À tout moment il va falloir quand même que les associations s'adaptent aux locations.

Monsieur le Maire : « Mais quelles sont les associations qui utilisent la salle André RAVIER actuellement ? Non mais je vous pose la question : combien il y a d'associations qui utilisent la salle André RAVIER régulièrement ? A part les manifestations qui sont organisées par la médiathèque, il y a très peu d'associations qui utilisent la salle André RAVIER. Et donc c'est une question de planification, nous avons déjà abordé le sujet avec la médiathèque ; parce que à l'origine, la salle André RAVIER elle est en lien direct avec la médiathèque ; ce n'est pas une salle associative, au sens propre du terme. Mais la période des mariages, en général elle se situe beaucoup plus quand il n'y a pas d'activités associatives, parce que les mariages se font plutôt en juin, juillet et août ; expliquez-moi combien il va y avoir d'associations en juin, juillet ou août qui vont faire des manifestations à la salle André RAVIER ? »

Monsieur MESPLES : « En juin, la Médiathèque propose des activités. »

Madame ROUZÉ : « Le matin »

Monsieur MESPLES : « Si il pleut, elles avaient justement cette salle pour amener les enfants, c'est une question que l'on demande, comment on va s'organiser »

Monsieur le Maire : « ça ne nous avait pas échappé, mais je vous signale Monsieur MESPLES que de 2008 à 2014, tous les mariages se sont faits à la salle André RAVIER et cela n'a jamais posé problème. »

Monsieur ENJALBERT : « Mais on peut être d'accord que c'est plus facile d'utiliser la salle RAVIER pour les associations que la salle du conseil municipal ? Donc effectivement ça met une contrainte de plus puisqu'on est tous d'accord et vous l'avez porté haut et fort, il n'y a pas assez de salles pour les associations, pas assez de locaux. Vous avez même un projet pour ancrer et là on a une salle qui peut, qui est adaptée pour être conforme, accessible facilement aussi bien à l'usage qu'en temporalité aux associations ; cela sera plus compliqué de prêter la salle du conseil municipal à une association que la salle RAVIER. Voilà c'est la remarque que l'on peut porter par ailleurs si on en avait discuté avant... Mais voilà encore une fois illustration de ce qu'il est important de parler, il y a des idées plus en plusieurs têtes que dans une seule. Même si elle est peut-être bien faite. »

Monsieur le Maire : « Très bien, je vous propose de passer au vote. »

Décision adoptée à la majorité par 20 voix pour, 9 abstentions (M. MESPLES, M. CLÉVENOT, M. ENJALBERT, Mme DELQUÉ, M. THIEBAUT, M. ESPINOSA, Mme MERCIER, M. ROUHAUD, Mme SANCHEZ).

2021-03-03

DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLEGE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la construction et le fonctionnement des collèges relèvent de la compétence du Conseil Départemental. Il explique qu'au regard d'un maillage équilibré du territoire, la commune d'Eaunes serait idéalement placée pour accueillir un collège qui permettrait de scolariser les collégiens issus de Eaunes mais aussi de communes proches en vertu de l'établissement d'une carte scolaire.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que pour qu'un tel projet voit le jour, la commune doit faire officiellement acte de candidature auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et céder gracieusement au Conseil Départemental l'emprise foncière nécessaire à la construction de cet équipement. Après examen, il s'avère que ce projet pourrait être envisagé le long de la Route de Villate face au complexe sportif de la Commune.

Ce complexe comprend des terrains de football, des terrains de rugby, une piste d'athlétisme, un gymnase, deux terrains de tennis. Chaque équipement est doté de vestiaires et de Club House.

Il précise notamment qu'à ce jour des échanges ont eu lieu entre la Commune et le Conseil Départemental, lequel examinera avec intérêt la candidature de la Commune de Eaunes.

Considérant l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **De l'autoriser** à déposer officiellement un dossier de candidature auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental relatif à la construction d'un collège.

Monsieur le Maire : « Donc je vous expose que nous avons rencontré les services du conseil départemental, notamment le Président du conseil départemental, afin de proposer à cette instance la création d'un collège sur la commune. Nous avons des arguments qui peuvent faire valoir les opportunités qui peuvent être reçues par la conseil départemental donc nous proposons notre candidature avec un emplacement précis, c'est un terrain qui se trouve en face le complexe sportif (le terrain de foot, le gymnase, la piste d'athlétisme et tous les équipements sportifs qui ont été créés dans ces dernières années ; donc les services du conseil départemental ont considéré que notre candidature était pertinente, donc nous délibérons afin de déposer officiellement la candidature de la commune pour la construction d'un collège. »

Monsieur MESPLES : « Sur le terrain que vous nous présentez, de mémoire nous n'avons pas eu de commission, on n'en a pas parlé donc c'est une demande, il y a deux maisons ... »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Monsieur MESPLES : « Vous pensez faire quoi ? Elles restent, elles s'en vont, on les rachète ? Comme on n'a pas eu de discussions avant, c'est ce que ... »

Monsieur le Maire : « Vous n'avez pas eu de discussions avant pour la simple et bonne raison Monsieur que le fait de déposer un dossier pour un collège ce n'est pas une aventure anodine ; et ce n'est pas quelque chose que

vous clamez sur les toits à corp et à cri en disant on va candidater pour un collègue ; donc ça fait plusieurs semaines que l'on essaye de se positionner et que l'on est dessus ; et on est là, on est au conseil municipal »

Echanges hors micro

Madame DELQUÉ : « On a ça qui tombe, l'information qui tombe alors qu'à aucun moment on a parlé d'une nouveauté ; je ne suis pas contre loin de là au contraire, mais c'est juste de la façon dont on l'apprend ; on est tous autour de cette table élus, et c'est au moment de la délibération, on a trois jours pour lire, on travaille, on n'a pas toujours le temps non plus de la faire, on fait comme on peut ; mais on se dit mince alors, on ne nous l'a pas présenté ce .. »

Monsieur le Maire : « Mais non. »

Madame DELQUÉ : « Ce n'est pas normal, vous ne pouvez pas l'avoir vous en secret en petit comité parce qu'on ne va pas le mettre dans le journal évidemment, on va le garder pour nous aussi ; c'est travailler ensemble. »

Monsieur THIEBAUT : « Là on ne travaille pas ensemble. »

Madame DELQUÉ : « Moi je trouve ça inadmissible ; pour ma part je trouve ça inadmissible ; à quoi on sert , à ce moment on prend tous nos affaires et on s'en va ; parce que tout ce que vous avez vu, nous on le découvre maintenant, on ne tient pas au courant en temps et en heure parce que ça doit le faire, moi je ne trouve pas ça normal M. SOTTIL, franchement c'est décevant... »

Monsieur le Maire : « Mais écoutez vous viendrez me voir Madame, je vous expliquerai ce que moi personnellement je ne trouve pas normal... »

Madame DELQUÉ : « Non non je n'ai pas à venir vous voir, vous devez voir tout le monde, on a tous le même avis ; »

Monsieur le Maire : « Vous dites que vous ne le trouvez pas normal... »

Madame DELQUÉ : « Non je ne le trouve pas normal. »

Monsieur le Maire : « Peut-être je ne le trouverais pas normal non plus, mais peut-être que si vous venez et que je discute avec vous en tête à tête je vous expliquerai... »

Madame DELQUÉ : « Mais je n'ai pas à vous parler en tête à tête... »

Monsieur le Maire : « Je vous expliquerai ce que c'est le rôle d'un élu de l'opposition, je vous l'expliquerai... »

Madame DELQUÉ : « le rôle d'un élu de l'opposition je le connais, j'ai les documents, j'ai tout ce qu'il faut monsieur, je n'ai pas à vous parler en tête à tête de quoi que ce soit concernant le conseil municipal, nous sommes une équipe. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez moi... »

Madame DELQUÉ : « Non là c'est bon, j'ai compris vous ne m'écoutez pas, vous ne m'entendez pas, donc je ne vous écoute pas non plus. »

Monsieur le Maire : « Mais si je vous écoute Madame. Nous avons la volonté de favoriser la construction d'un collègue sur notre commune ; quand on a dit ça, on a tout dit non ? Alors on peut le tourner dans tous les sens qu'on veut, je réponds à la question qui m'a été posée en premier : nous sommes sur une unité foncière, dans laquelle il y a deux maisons, les services du département vont se déplacer très prochainement pour venir voir si il y a nécessité ou pas d'acquérir ces maisons, donc j'ai rencontré les propriétaires d'une maison parce qu'il y aura peut-être une de deux que nous allons devoir acheter et puis la deuxième je n'en sais rien, j'attends de voir ce que vont dire les services du département, on a candidaté, on ne sait pas si on sera retenu, qu'est-ce que vous voulez que l'on aille clamer sur les toits que l'on va avoir un collègue si ce n'est pas sûr que l'on soit retenu ; de toute façon nous sommes en train de parler pour 2025, on n'est pas en train de parler pour 2021. »

Hors micro

Monsieur le Maire : « Mais j'ai compris que ce n'est pas ce que vous disiez, vous disiez avoir le sentiment que l'on vous met une délibération sur table ; mais je veux dire que quand vous voulez discuter avec quelqu'un, il faut être deux ; Quand vous voulez discuter, il faut être avec des gens en face qui ont un peu de répondant, des gens qui viennent amener des choses constructives ; jusqu'à maintenant, ça fait 8 mois que je vous côtoie, vous n'avez rien amené, rien ; la seule chose c'est que vous êtes capable de distribuer un papier dans les boîtes aux lettres pour dire que M. le Maire de Eaunes il a vendu sa maison. Si vous vous intéressez à ma vie personnelle, vous me le dites Monsieur MESPLES. Mesdames et Messieurs de « Eaunes autrement » si vous vous intéressez à ma vie personnelle, vous me le dites, je vous donnerai le sous seing privé que j'ai signé, je vous donnerai le permis de construire ; vous passez votre temps à raconter des trucs qui ne tiennent pas debout qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Si vous venez dans des réunions ; que vous preniez la parole et que vous ameniez des choses constructives, on serait tenté de dire écoutez venez on bosse ensemble il n'y a pas de problème ; mais ça fait huit mois que je vous côtoie, vous ne m'avez rien amené. Dans quel domaine vous avez apporté quelque chose de constructif ? A aucun moment Monsieur MESPLES. »

Monsieur MESPLES hors micro : « J'étais à la commission avec Madame ROUZÉ, j'ai toujours été là, j'ai toujours donné mon avis, et on a pu discuter, le problème c'est qu'il n'y a pas d'autre commission. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas eu d'autre commission ? il y a une commission urbanisme, une commission finance, il y a eu une commission de la voirie... »

Monsieur MESPLES : « je ne suis pas élu à la voirie »

Monsieur le Maire : « Et bien envoyez quelqu'un qui puisse représenter ; Monsieur THIEBAUT quand il vient au CCAS, il représente dignement l'association ; »

Monsieur MESPLES : « Chacun a son rôle »

Monsieur le Maire : « M. THIEBAUT quand il vient aux réunions avec nous au CCAS, Monsieur THIEBAUT je le dis vous êtes très constructif. Vous êtes dans le sujet ; »

Monsieur MESPLES : « Demandez à Madame ROUZÉ si je ne suis pas constructif dans la ... »

Monsieur le Maire : « Non mais Monsieur écoutez moi je pense qu'à un moment donné... »

Monsieur MESPLES : « Mais je n'ai pas de commission, ni travaux, ni rien, ni personnel, hors micro »

Monsieur THIEBAUT : « En fait excusez-moi : Messieurs Dame, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints etc, faudrait quand même comprendre quelque chose, je pense et je l'avais déjà dit au conseil municipal précédent, on représente 1/3 des votants ; avec l'équipe de M. ESPINOSA, ça représente quasiment 2/3, vous ne pouvez pas travailler seul sous prétexte que vous avez la majorité. »

Monsieur le Maire : « Je ne travaille pas seul, je travaille avec une équipe. »

Monsieur THIEBAUT : « Alors je me rappelle effectivement que l'on a parlé de l'acquisition de ce bois, mais à aucun moment, on n'est pas contre le bois d'ailleurs vous avez vu on s'est juste abstenu ; on n'est pas d'accord sur le prix, après ... »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas très courageux. »

Monsieur THIEBAUT : « Mais Monsieur le Maire avec tout le respect que je vous dois, je peux vous renvoyer le compliment ; le fait de ne pas échanger avec les responsables d'équipe, je pense que ça également, c'est un manque d'engagement ; je rappelle que nous représentons l'ensemble des Eaunois. Et ça il faudrait peut-être que ça reste dans les idées de chacun ; c'est pour ça que je disais je prends rarement la parole mais excusez-moi du peu, après douze ans d'élu, c'est la première fois que je vois quelque chose comme ça ; on est devant le fait accompli. Monsieur le Maire je vous assure et vous le précisez également qu'avec toutes les bonnes volontés qu'il y a autour de cette table, on pourrait faire quelque chose de plus grand ; il est tout à fait normal non pas que nous soyons dans l'opposition puisque c'est vous qui dites que nous sommes dans l'opposition, mais en attendant les Eaunois aujourd'hui, ici les sièges que nous avons aujourd'hui ce sont leurs votes qui nous ont emmenés devant vous pour travailler ensemble, ne l'oubliez jamais car c'est important... »

Monsieur le Maire : « Bien sûr. »

Monsieur THIEBAUT : « car je le vis au quotidien en tant qu'élu et je voudrais que ma voix soit respectée et je voudrais que ma voix soit entendue et pas simplement parce qu'on nous met les choses comme ça devant le fait accompli. Le bois oui effectivement on en a parlé, on n'a pas a pas parlé du prix, M. GUILLERMIN soyons honnête, on n'a pas parlé du prix. Je ne me rappelle pas du prix, j'enregistre tout à chaque fois, même dans les commissions ; alors qu'on ne me dise pas que l'on a parlé du prix ; maintenant on nous présente le prix, Monsieur le Maire et je suis tout à fait d'accord, nous sommes pour l'acquisition de cette chose-là, mais pas au niveau du prix, je rejoins Monsieur ROUHAUD ; je suis désolé. »

Monsieur le Maire : « Non mais vous ne l'avez pas voté Monsieur THIEBAUT, vous dites maintenant que vous êtes pour et vous n'avez pas voté ; »

Monsieur THIEBAUT : « Mais c'est pour ça qu'on s'abstient ; si on était contre, on voterait contre l'acquisition et le prix. »

Monsieur le Maire : « D'accord ; bon est-ce que vous êtes pour ou contre la candidature de la commune d'Eaunes pour implanter un collège ? »

Echanges Hors micro

Décision adoptée à la majorité par 25 voix pour, 4 abstentions (M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT).

Monsieur le Maire : « Je pense quand même, qu'on peut toujours dire ce que l'on a envie de dire et c'est normal on est en démocratie, on s'exprime, on dit ce que l'on pense ; mais si nous avons fait acte de candidature, c'est parce que il faut prendre en compte le fait qu'un enfant qui naît sur la commune, quand il a 3 ans et qu'il va à l'école maternelle, il suit un cursus : il va à l'école maternelle, à l'école élémentaire, il côtoie très souvent les mêmes enfants et ensuite si on peut lui permettre d'aller dans le collège de la commune jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans et bien c'est un enfant qui vit dans l'environnement dans lequel il est avec ses copains de classe, ses copines et c'est sûr qu'on doit tout faire pour permettre à ce que nous ayons le plus d'équipements sur la commune. Quoi de plus naturel que d'aller à l'école maternelle, élémentaire et le collège dans sa commune ? Et donc nous devons favoriser la construction de cet équipement et ça nécessitera des acquisitions foncières, que ce soit des terrains on est en cours et que ce soit des maisons on est aussi en cours. Et donc au fur et à mesure que l'on avancera, on prendra des engagements pour faire les acquisitions pour pouvoir construire un collège. Dès lors que le conseil départemental aura considéré qu'il y a une nécessité de faire un collège à Eaunes et si on ne fait pas candidature, ils ne vont pas nous taper à la porte pour nous demander si on le veut. Parce que construire un collège, ça a un coût pour la commune... »

Monsieur ESPINOSA : « S'il vous plaît, je suis d'accord pour la construction d'un collège vu que nous nous étions déjà portés volontaire et auprès de Georges MERIC quand il était venu pour l'inauguration de l'école « André AUDOIN » donc M. MERIC le savait très bien et ça été confirmé donc nous sommes d'accord là-dessus à ce sujet. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez moi je l'ai rencontré il y a quelques jours, il ne m'a pas parlé d'une quelconque candidature de la commune, une candidature officielle c'est celle que nous échangeons depuis quelques mois maintenant. Donc moi je pense qu'à des moments, on peut toujours parler de ce que l'on a envie de parler mais ce qui compte ce sont des actes concrets. Donc moi je n'ai pas l'habitude et mon conseil municipal non plus, toute

mon équipe là, on est tous motivés ce que l'on veut c'est engager, c'est entreprendre, voilà et donc je suis désolé mais le dossier du collège il n'était pas dans les tiroirs non plus. Donc la demande elle émane de ce conseil municipal ; donc je considère qu'il y a une grande majorité qui a voté favorablement pour la candidature de la commune d'Eaunes à un collège. Je remercie tous ceux qui s'intéressent à la vie de la commune. »

2021-04-04

APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE AFFERENTS A LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE

Le projet consiste en la construction sur un terrain nu à proximité immédiate du groupe scolaire « Jean DARGASSIES » d'une salle de motricité et d'une salle de sports de combat.

Cet équipement accueillera en priorité les activités scolaires et périscolaires, et permettra aussi la réalisation d'autres activités sportives telles que les arts martiaux ou autres sports collectifs. Dans le cadre de cette opération, trois objectifs principaux ont été définis :

- Offrir aux élèves et aux enseignants un lieu de pratique sportive polyvalent et fonctionnel.
- Permettre l'accès hors temps scolaire à cet équipement, aux différentes associations de la commune.
- Améliorer l'offre en équipements sportifs sur la commune en proposant un espace dédié à la pratique des arts martiaux.

Le projet consiste à réaliser le bâtiment, les abords ainsi que les cheminements piétons. Les parkings étant déjà présents sur le site, ils ne seront pas à réaliser.

La salle de motricité est à concevoir en tranche ferme, l'espace dojo en tranche optionnelle.

La salle de motricité à créer, est un espace de pratique multisports dont la dimension est de 23.50X44m et dont la hauteur minimum sera de 7m.

Elle permettra les possibilités suivantes :

- 1 terrain de handball,
- 1 terrain de tennis,
- 4 terrains de volleyball,
- 7 terrains de badminton,
- 1 mur d'escalade

La salle de sports de combats comprendra un tatami de 16X16m comprenant la bande de sécurité et une aire d'échauffement.

L'aire d'échauffement sera plus petite et à géométrie moins contrainte.

Aux espaces d'activités s'ajoutent des locaux support qui seront communs à la salle de sports collectifs et aux espaces sports de combats.

L'ensemble des vestiaires/douches sera positionné afin de permettre sa mutualisation tout en assurant une surveillance et un accès facilité entre la salle de motricité et la salle de sports de combats.

Les espaces extérieurs inclus au projet consistent exclusivement à la création de cheminements piétonniers permettant les liaisons groupe scolaire et espaces publics attenants.

Le bâtiment et ses abords seront accessibles aux personnes en situation de handicap conformément aux textes en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et ses décrets d'applications.

Le nouvel équipement devra s'intégrer au tissu bâti existant ; la commune souhaitant une construction pérenne en privilégiant les modes constructifs traditionnels qui ont fait leur preuve. Les objectifs et les exigences de la réglementation thermique 2012 devront être respectés. Selon le calendrier de cette opération, les concepteurs pourront être amenés à appliquer la RE 2020.

Coût prévisionnel des travaux :

	<u>Tranche ferme</u>	<u>Tranche optionnelle</u>
<u>Travaux</u>	2 220 000.00 €	552 000.00 €
<u>Honoraires techniques</u>	354 000.00 €	133 800.00 €
<u>Total en € H.T</u>	2 574 000.00 €	669 000.00 €
<u>TVA 20 %</u>	514 800.00 €	133 800.00 €
<u>Total en € TTC</u>	3 088 800.00 €	802 000.00 €
<u>Bilan avec révision de prix et aléas</u>		
<u>Total TTC</u>	3 423 600.00 €	889 200.00 €

Considérant qu'un Assistant à Maître d'Ouvrage a établi un programme détaillé Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce programme proposé par le cabinet VITAM.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

- **De valider** le programme fonctionnel de la salle de motricité et de son coût prévisionnel.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer auprès du Conseil Départemental ainsi que les instances susceptibles de soutenir ce projet (Etat, Région...) une demande de subvention.

Monsieur le Maire : « L'objectif de cette délibération, c'est premièrement d'approuver le programme des travaux, deuxièmement d'engager les demandes de subventions afférentes à cet équipement, et troisièmement nous allons devoir engager un concours d'architecte ; donc c'est un ensemble de choses et ça permet de répondre à la question de ceux qui se disent : « mais où en est-on de la salle de motricité ? » Alors moi je vais vous dire où on en est quand même, parce qu'à des moments je veux bien tout entendre, je peux arriver à lire certaines choses parfois ; mais il y a une chose qui est certaine c'est que la salle de motricité à aujourd'hui, ça été une idée qui a été menée, un cabinet qui a été choisi, un Assistant à Maitrise d'Ouvrage qui a élaboré un programme. Moi, j'ai dans ma serviette, je le tiens à la disposition de chacun ; il y a eu une délibération qui a été prise au mois de novembre 2017, c'est pour répondre à la question : je vous ai déjà répondu Monsieur ROUHAUD l'autre jour en réunion. Il y a eu une question qui a été posée au conseil municipal, le conseil municipal l'a approuvé en disant projet de construire une salle de motricité, le prix qui avait été fixé était de 900 000 € H.T ; je dis bien, j'ai la délibération là, 900 000 € H.T ; ça été voté par l'assemblée communale. Au mois de janvier 2018, il y a eu une nouvelle délibération qui a été votée avec un cahier qui faisait état du montant, et qui donnait un prévisionnel dans le temps ; donc ça veut dire qu'en janvier 2018, au mois de mars ou avril on devait choisir un maître d'œuvre et au mois de décembre 2019, on devait nous remettre les clés de la salle de motricité. A aujourd'hui, nous sommes au mois de février 2021, et le cabinet d'architecte n'a toujours pas été choisi ; parce qu'il a fallu qu'on attende que l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage arrive à ses conclusions ; qu'il arrive à remettre un véritable dossier en lui disant vous allez nous donner enfin un dossier pour lequel on vous a payé ? Je vous dis ça de tête mais je crois que c'est 16 000 € ; voilà donc on a payé 16 000 € au cabinet VITAM, il a fallu mettre la pression pour qu'elle nous remette un dossier ; j'ai le document là, il date du mois de février. Et la salle de motricité qui était à 900 000 € HT, elle est à 4 300 000 € TTC. Alors excusez-moi l'expression mais où est l'erreur ? Il a dû se passer quelque chose, on a dû oublier de faire les murs et le toit. Donc à aujourd'hui, la décision qui est prise par ce conseil municipal, c'est une décision très importante parce que véritablement aujourd'hui nous lançons le projet de la salle de motricité. Jusqu'alors ce n'était pas un lancement de projet, quand vous n'avez pas choisi un architecte, que vous n'avez pas fait une demande de subvention, que vous n'avez pas planifié les financements, vous n'avez rien fait du tout ; si vous avez remué du papier et du vent. Mais moi je n'aime pas ça, il y a une chose qui est simple : quand on est élu, on doit dire la vérité aux gens. Je ne supporte pas le mensonge, et ça c'est la vérité ; je vous apporte les éléments que j'ai dans ma serviette. Si vous voulez le voir, je vous prête le dossier, je vous le photocopie à chacun d'entre vous ; il est là mon dossier de la salle de motricité élaboré par le cabinet VITAM. Et à aujourd'hui, pour la salle de motricité, j'ai eu un conseil d'école où j'ai dit : on ne l'aura pas avant fin 2022, le temps de faire le concours, pour cela on se fait assister par l'Agence Technique Départementale, un architecte sera choisi au minimum avant l'été. Je dis bien si on accélère le processus ; et le temps qu'il se mette au travail et que le projet soit validé, quand on est élu, on sait très bien que demain vous décidez de construire une maison, vous prenez un architecte, vous

déposez un permis et 4 mois après vous démarrez les travaux ; mais là on ne démarre rien du tout, on démarre avec une délibération de novembre 2017 pour construire une salle de motricité ; et à aujourd'hui dans le tiroir, je suis désolé mais il n'y avait rien du tout, au même titre que l'extension de l'école d'ailleurs ; parce que le cabinet VITAM n'a toujours pas remis son rapport. Certes nous voulons maintenant changer les orientations parce que nous considérons que nous n'avons pas vendu la poste, le projet d'immeuble à la place de la Poste c'est terminé, nous avons dit qu'on le ferait, on le fait. Vous regarderez, je vous l'ai dit à multiples reprises, vous le reprenez quand vous voulez mais il y a une chose qui est simple on a une équipe municipale majoritaire qui a été constituée sur la base d'un projet. Voilà, alors même si on représente 35 % ou 38 % des Eaunois, nous devons mener ce projet qui a reçu l'assentiment de la population ; donc nous avons dit que nous on ne vendrait pas la poste, on ne le fait pas ; donc on va mettre à la place, on fait faire une étude, la personne du cabinet VITAM à aujourd'hui elle avait terminé sa mission ; ça veut dire que quoique l'on fasse, on n'ira pas plus vite que la musique, ça veut dire qu'il faut faire une programmation pour obtenir des subventions pour construire la salle de motricité ; en considérant qu'ils veuillent bien le prendre parce que ce sont des équipements scolaires et deuxièmement il faudra se lancer dans le projet des extensions au niveau de l'école ; donc c'est reprendre tout le dossier à zéro ; ça c'est la délibération je dirais fondatrice du projet de la salle de motricité, après vous pouvez le tourner comme vous voulez, vous pouvez dire, ah mais oui ça on ne savait pas, oui mais ça ce n'était pas le prix, c'est peut-être trop cher, parce que le mur d'escalade on peut le mettre de l'autre côté ; aujourd'hui la page est blanche, elle a déterminé un cahier des charges, on va choisir un architecte, on va faire un concours, on va en retenir trois que l'on va devoir payer 12 000 € chacun quand ils auront planché ; et à la suite de ça, on aura un architecte, et là on se mettra autour de la table pour en discuter. Mais la décision politique de construire la salle de motricité, elle est d'aujourd'hui. Voilà. On ne peut pas faire délibérer un conseil municipal pour construire une salle de motricité à 900 000 € ; c'est immoral ; y a-t-il des questions ? »

« Je tiens le dossier dont je vous parle et je peux vous donner les photocopies des délibérations qui ont été prises ; parce que l'on peut dire tout ce que l'on veut, mais ce qui est écrit, ça reste. Voilà »

Décision adoptée à la majorité par 24 voix pour, 5 abstentions (M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT).

2021-05-05

DENOMINATION D'UNE VOIE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Ainsi en vertu de l'article L.2121-29 du CGCT, qui précise que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire signale l'intérêt de donner une dénomination officielle à une nouvelle voie perpendiculaire à la rue du Vigné de Moulet.

La localisation de cette voie est présentée en annexe à cette délibération.

Après débat, il a été proposé à la municipalité de dénommer cette voie « Simone AZÉMA » en hommage à cette administrée de la commune aux talents d'artiste peintre, Poétesse et Ambassadrice de la langue Occitane.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Décider** que, selon le plan annexé à la présente délibération, la voie figurant sur le plan sera dénommée : « Simone AZÉMA »,

- **Valider** la numérotation des logements telle que proposée sur le plan en annexe,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes formalités et de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : « Je vais vous dire brièvement qui était Simone AZEMA pour ceux qui ne la connaissait pas : Simone AZEMA était née le 23 juillet 1911 dans le Tarn et morte le 23 février 2015 à l'âge de 103 ans. C'était la seule Eaunoise, à qui nous avons eu l'honneur de fêter ses 100 ans en 2011. Aujourd'hui il y a de nouvelles centenaires à qui nous allons faire de petites agapes quand les conditions sanitaires le permettront. Je ne vais pas vous résumer plus d'un siècle d'existence, mais nous devons garder en mémoire l'image d'une femme de caractère, surtout une femme de culture.

Elle avait une parfaite connaissance de notre langue, la langue française mais aussi et surtout notre langue régionale dont elle a été une formidable ambassadrice : l'Occitan.

Son amour pour notre langue régionale lui a valu de nombreuses distinctions notamment la Narcisse d'Argent délivrée par l'Académie des jeux floraux pour son poème « Solstici di fuoc » mais aussi de nombreux autres lauriers comme la médaille de langue d'oc à Perpignan, la coupe de la maintenance de Catalogne option langue d'oc au genêt d'argent.

Simone était également adepte des Haïkus, poèmes japonais aux règles d'écriture très strictes.

Simone a obtenu à divers titres de nombreuses mentions honorables, témoignages d'une vraie reconnaissance de ses talents de poétesse.

J'ai le souvenir d'une rencontre avec Simone afin de dénommer de nouvelles rues, dont celle où elle habitait.

Ce sera sans hésitation Louisa Paulin, institutrice et poétesse occitane, puis l'impasse Clémence Isaure qui restaura l'Académie des jeux floraux et Bernard de Ventadour troubadour occitan...

C'est Simone AZEMA, femme de culture, qui par son talent à écrire des poèmes a créé la légende de la Dame Blanche. Elle avait le don de raconter aux enfants de belles histoires où les princesses et les fées avaient toujours une belle place.

Simone avait aussi une passion pour la peinture et ses aquarelles étaient toujours présentées aux traditionnels rendez-vous des palettes d'Eaunes Salle Hermès.

La carte de vœux qu'elle m'adressait tous les ans était toujours une petite aquarelle de notre abbaye cistercienne, reflétant les saisons, soit sous un coucher de soleil ou sous la neige. Voilà qui était Simone AZEMA, une personne avec qui j'ai passé de bons moments à titre personnel, qui avait fait l'objet aussi d'une émission de télé quand il y avait encore « Vivre al Pais », en occitan ; voilà je trouve que c'est une belle récompense pour elle qui n'est plus là aujourd'hui, de lui donner son nom à une rue. »

Décision adoptée à l'unanimité

2021-06-06

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN PONCTUELLE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE D'EAUNES ET DE LABARTHE-SUR-LEZE.

M. le Maire informe l'assemblée que le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L 512-1 permet aux communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'avoir un ou plusieurs agents de Police Municipale en commun compétents sur le territoire de chacune d'entre elles.

Cette mise en commun des agents de Police Municipale doit respecter les conditions fixées par le décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres 1^{er}, II, IV et V de la partie réglementaire du Code de la sécurité intérieure.

Considérant que la délinquance ne s'arrête pas aux frontières des communes, et qu'il convient de s'inscrire dans une démarche de coopération opérationnelle avec les services de Police Municipale des communes limitrophes,

Considérant que certaines missions ponctuelles peuvent nécessiter le renfort d'effectifs de Police Municipale sur tout ou partie de ces communes limitrophes,

Considérant le souhait de la commune d'Eaunes d'améliorer la qualité du service rendu à la population en matière de sécurité,

Considérant qu'il peut être proposé de répondre à cette exigence par une démarche de solidarité locale, adaptée au bassin de vie, par le dispositif de la mutualisation qui permet la mise en commun de moyens et de ressources entre communes,

Considérant que pour toutes ces raisons, une convention a été signée en juin 2019 pour une durée d'un an,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de renouveler ladite convention, étant par ailleurs précisé qu'aucune modification n'a été apportée au contenu de la convention précédemment signée avec l'ancienne municipalité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- **D'approuver** le projet de convention telle que jointe en annexe pour une meilleure gestion des effectifs de la police municipale.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et à la soumettre aux différents partenaires signataires,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants de reconduction à venir.

Décision adoptée à l'unanimité.

2021-07-07

APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE AFFERENTS A L'AMENAGEMENT DU LOCAL DE LA POLICE MUNICIPALE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune prévoit l'aménagement d'un local situé 7 Avenue de la Mairie pour les services de la police municipale, dont le montant prévisionnel définitif a été fixé à **229 200,00 € HT**. Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Achat du local	87 500, 00 € H.T
- Maîtrise d'œuvre	11 700,00 € H.T
- Travaux	130 000,00 € H.T

Ce projet qui a pour objectif de rétablir un meilleur niveau de confiance dans la politique de sécurité de la commune et une plus grande proximité avec la population, nécessite des travaux d'aménagement sur le local prévu à cet effet.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- **D'approuver** le programme des travaux relatifs à l'aménagement des locaux de la Police Municipale,
- **D'approuver** l'enveloppe financière prévisionnelle afférente à ces travaux au montant de 130 000.00 € H.T.
- **D'habiliter** M. le Maire à entreprendre les consultations nécessaires au titre de la commande publique,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de toutes les instances susceptibles de soutenir ce projet (Etat, Région, Conseil Départemental)

Monsieur le Maire : « Nous sommes dans la phase de consultation des entreprises, la remise des offres et l'ouverture des plis aura lieu le 23 février, donc je vous demande d'approuver le programme des travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle et évidemment demander les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de nous soutenir dans ce projet notamment l'Etat, la Région et le Conseil Départemental. »

Monsieur ROUHAUD : « J'ai une seule question : l'achat du local on a revu le prix ou il y a une erreur ? Parce que hors taxe le local, je ne comprends pas. »

Monsieur le Maire : « Non mais il est à 105 000 € TTC. »

Monsieur ROUHAUD : « Oui mais il n'y a pas de hors taxe... »

Monsieur le Maire : « Pour des questions de subventions, nous avons ramené le tout en hors taxe. »

Monsieur ROUHAUD : « On va bien dépenser les 105 000 € ? Il n'y a pas de TVA ou autre chose dessus ? »

Monsieur le Maire : « Non non il n'est pas assujéti à la T.V.A, l'acte a été signé à 105 000 €. »

Monsieur ROUHAUD : « Je suis surpris que l'on mette du hors taxe sur un local, c'est tout. Sur les locaux... »

Monsieur le Maire : « Parce que quand vous demandez des subventions, pour les instances quelles qu'elles soient on parle toujours hors taxe. »

Monsieur ROUHAUD : « Oui mais il n'y a pas de taxe sur le local donc TTC ou HT c'est le même montant. »

Monsieur le Maire : « Quand vous faites une demande de subvention, à quelque instance que ce soit, la valeur de référence c'est le hors taxe ; et même si vous avez acheté le local 105 000 €, il faut le ramener en hors taxe. »

Monsieur ROUHAUD : « Mais il n'y a pas de taxe, Monsieur PROUDHOM confirmez moi... »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de hors taxe, mais lorsque vous faites une demande de subvention... »

Monsieur ROUHAUD : « - 20 % sur la valeur ? Les demandes de subventions doivent être prises sur la valeur, enfin du moins ... qu'on enlève la TVA quand c'est hors subvention je comprends mais là il n'y a pas d'histoire de T.V.A. »

Monsieur le Maire : « non mais quand vous faite une demande de subventions quelle que soit l'instance, c'est toujours en hors taxe ; sur un local comme ça il n'y a pas de T.V.A on est d'accord ; mais quand vous faites une demande de subvention, vous partez du hors taxe ; toujours. »

Monsieur ROUHAUD : « Donc 105 000 €. »

Monsieur le Maire : « non c'est 105 000 € TTC. Nous avons une délibération, c'est une question de présentation là, mais nous avons une délibération actée, le conseil municipal a acté l'acquisition du local pour 105 000 €. J'ai signé un acte la semaine dernière avec le propriétaire 105 000 € TTC. »

Monsieur ROUHAUD : « Oui mais il n'y a pas de T.V.A à déduire. »

Monsieur le Maire : « il n'y a pas de T.V.A dessus. »

Monsieur ROUHAUD : « A la ligne achat du local, ce n'est pas 87 500 mais 105 000, c'est tout. »

Monsieur le Maire : « Ca fait 4 fois que je vous dis Monsieur ROUHAUD, quand vous faites une demande de subvention, c'est hors taxe. »

Monsieur ROUHAUD : « Quand on enlève zéro, on peut mettre le même chiffre TTC. »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez acheter le local 100 000 € TTC... »

Madame HINGREZ : « Monsieur ROUHAUD quand on fait un plan de financement auprès de l'Etat par exemple pour la DETR ou autre chose, même si vous ne l'avez pas, même si ça n'existe pas, vous avez quand même le hors taxe c'est obligatoire ; votre plan de financement il va être sur le hors taxe ; parce que l'Etat ne le comprend pas ; alors même si ce n'est pas du vrai hors taxe, on n'a pas le choix. »

Monsieur ROUHAUD : « quelle est la taxe ? »

Madame HINGREZ : « C'est la T.V.A qui compte mais ils le savent très bien, l'Etat le sait qu'il n'y en a pas mais c'est juste comme Monsieur le Maire l'expliquait dans la présentation, c'est que dans la présentation du plan de financement c'est comme ça, on n'a pas le choix, c'est juste une présentation. Il n'y a pas de taxe, parce que ... »

Monsieur ROUHAUD : « Il n'y a pas de taxe, donc on ne l'enlève pas à 105 000 c'est tout. »

Madame HINGREZ : « Je vous le dis c'est juste une histoire de présentation, pour l'Etat vous ne pouvez pas le faire. C'est tout. »

Discussions hors micro

Monsieur ROUHAUD : « Monsieur PROUDHOM, vous qui êtes l'adjoint aux finances, j'aimerais avoir votre avis s'il vous plait ; »

Monsieur PROUDHOM : « C'est comme on vient de vous le dire. »

Monsieur ROUHAUD : « Alors si c'est normal, je ne connaissais pas cette particularité... »

Monsieur le Maire : « Je comprends Monsieur ROUHAUD que vous ne le sachiez pas parce que vous êtes un jeune élu... »

Monsieur ROUHAUD : « non non pas de taxe, on n'enlève pas 20 % de quelque chose... »

Monsieur le Maire : « une mairie ce n'est pas une entreprise privée, voilà ; et quand vous faites des demandes de subventions quelles qu'elles soient, le problème va plus loin que ça : c'est que vous achetez quelque chose qui vaut 100 000 € HT, vous rajoutez 20 % de T.V.A ça fait 120 000 ; mais si vous faites une demande de subvention à qui que ce soit, on va vous attribuer un montant de subvention mettons de 30 % sur 100 000 ; vous allez avoir 30 000 € mais par contre TTC. Et là ça va être beaucoup trop compliqué pour vous. »

Monsieur ROUHAUD : « Je vous remercie de me prendre pour un imbécile, mais je ne suis pas convaincu, s'il n'y a pas de taxe, la taxe a une valeur en pourcentage, et après si pour l'Etat c'est convenu comme ça, c'est convenu comme ça... »

Monsieur le Maire : « Monsieur ROUHAUD je vous titille, »

Monsieur ROUHAUD : « Ca marche bien. »

Monsieur le Maire : « Mais quand vous faites une demande de subvention auprès du conseil départemental, sur quelque chose qui subventionnable qui coute 100 000 € HT, on va vous donner 30 000 € si c'est 30 % ; mais les 30 000 € pour le conseil départemental, qui va vous les verser, il vous donne 30 000 € mais TTC ; parce qu'il vous squeeze de la TVA qui s'applique ; il ne va pas vous dire je vous donne 30 %, ça va faire 30 000 € H.T, non il vous dire, je vous donne 100 000 € plus la T.V.A, vous allez payer 120 000 € TTC moins 30 000 € ; en définitive, il ne vous a pas donné 30 %. »

Monsieur ROUHAUD : « Mais là, on récupère quoi ? »

Monsieur ENJALBERT : « Est-ce que l'on aura le FCTVA ? »

Monsieur le Maire : « Vous aurez du FCTVA sur les travaux. »

Monsieur ENJALBERT : « Donc pas sur l'achat ? »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de FCTVA sur une subvention Monsieur ENJALBERT... »

Monsieur ENJALBERT : « Pour répondre : les 20 % de TVA fictive, si j'ai bien compris, parce que l'on parle de 105 000, on arrive à moins 20 %, mais on simule la T.V.A pour la subvention donc hors taxe, mais on n'aura pas la FCTVA ? »

Monsieur le Maire : « Je recommence, je ne me suis peut-être pas bien expliqué, il coute 105 000 € TTC le local ; et sur ce local à 105 000 € TTC, il n'y a pas de FCTVA. Le seul moment où on va utiliser le hors taxe, c'est pour faire la demande de subvention. »

Monsieur ENJALBERT : « Voilà on y est arrivé. »

Monsieur ROUHAUD : « Et pour planter le dernier clou, le local pour la poste, on est bien d'accord c'était 115 000 € ? »

Monsieur le Maire : « non c'était 100 000 € TTC »

Monsieur ROUHAUD : « 100 000 ? »

Monsieur le Maire : « Oui. On l'a acheté moins cher que l'autre, ça été dit. »

Monsieur ROUHAUD : « Et comment on en arrive à 83 000 € alors ; si on enlève 20 % ? »

Monsieur le Maire : « Et bien 83 333 c'est le hors taxe de 100 000. »

Monsieur ROUHAUD : « 20 % de 100 000 comme vous l'avez dit, ça fait 80 000. »

Monsieur le Maire : « Pas tout à fait non »

Monsieur ROUHAUD : « non pardon, c'est bon. »

Décision adoptée à la majorité par 24 voix pour et 5 contre (M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT).

2021-08-08

APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE AFFERENTS A L'AMENAGEMENT DU LOCAL DE LA POSTE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune prévoit l'aménagement d'un local situé 50 Avenue de la Mairie pour les services de la Poste dont le montant prévisionnel définitif a été fixé à **95 478.00 € HT**. Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Achat du local	83 333, 00 € H.T
- Travaux	12 145,00 € H.T

Ce projet qui a pour objectif de rétablir un meilleur niveau d'accueil, nécessite des travaux d'aménagement sur le local prévu à cet effet.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- **D'approuver** le programme des travaux relatifs à l'aménagement du local de la Poste,
- **D'approuver** l'enveloppe financière prévisionnelle afférente à ces travaux au montant de 12 145.00 € H.T.

- **D'habiliter** M. le Maire à entreprendre les consultations nécessaires au titre de la commande publique,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de toutes les instances susceptibles de soutenir ce projet (Etat, Région, Conseil Départemental).

Décision adoptée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT).

2021-09-09

APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE AFFERENTS A LA RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE « RESTOUBLE »

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune prévoit la rénovation thermique de la salle « Restouble » dont le montant prévisionnel définitif a été fixé à **32 389.14 € HT**. Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Fournitures isolation :	831.08 € H.T
- Remplacement gouttières	944.55 € H.T
- Remplacement des menuiseries	9 122.12 € H.T
- Travaux d'isolation	21 491.38 € H.T

Ce projet qui a pour objectif de rétablir un meilleur niveau d'accueil pour les associations, adolescents et l'ensemble des Eaunois nécessite des travaux d'isolation thermique sur le local prévu à cet effet.

Considérant l'engagement de l'Etat pour un soutien inédit à l'investissement local.

Considérant la possibilité de bénéficier de financements au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ainsi qu'au titre de la dotation attribuée à des projets de rénovation thermique.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- **D'approuver** le programme des travaux relatifs à la rénovation thermique de la salle « Restouble »,
- **D'approuver** l'enveloppe financière prévisionnelle afférente à ces travaux au montant de 32 389.14 € H.T.
- **D'habiliter** M. le Maire à entreprendre les consultations nécessaires au titre de la commande publique,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de toutes les instances susceptibles de soutenir ce projet (Etat, Région, Conseil Départemental).

Monsieur ROUHAUD : « Sans parler de commissions, juste pour comprendre : c'est quoi la différence entre la fourniture, on achète des isolants et après les travaux d'isolation ? C'est tout. »

Monsieur MARCUZ : hors micro

Monsieur ROUHAUD : « non c'est juste une question, on est bien d'accord qu'on achète pour 831 € d'isolants... »

Monsieur le Maire : « non mais on a deux... »

Monsieur MARCUZ : « Les travaux d'isolation pour un montant de 21 491€, c'est l'isolation par l'extérieur ; ensuite l'isolant que l'on va fournir à 831 € c'est l'isolation en toiture ; qui va être faite en régie. Voilà »

Monsieur ROUHAUD : « Vous confirmez que l'on achète de l'isolant et on fait une prestation d'isolation en extérieur. C'est ce que je voulais comprendre, parce que je ne comprenais pas que l'on achète de l'isolant, et que l'on fasse faire des travaux avec. »

Monsieur MARCUZ : « C'est deux isolations différentes. »

Monsieur ROUHAUD : « C'est bon merci. »

Monsieur le Maire : « Si on fait faire des travaux par des employés municipaux sur la salle de la Restouble, ils sont quantifiés et ensuite ils rentrent en investissement et on peut récupérer en subvention même en régie. »

Monsieur ROUHAUD : « Je n'ai pas de problème, j'essayais juste de comprendre. Merci. »

Monsieur le Maire : «Donc nous allons procéder à la réhabilitation de ce local et on va faire une demande de subvention auprès des différentes instances, puisque comme je vous l'ai indiqué dans la délibération, on peut dans le cadre d'une enveloppe, on peut obtenir des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance et de la partie rénovation thermique qu'à mis en place le gouvernement puisque je crois qu'il y a 2 milliards sur le plan national pour l'aide à la rénovation thermique.»

Décision adoptée à la majorité par 25 voix pour et 4 abstentions (M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT).

Monsieur le Maire : « nous avons déjà obtenu une subvention de la Communauté d'Agglomération pour cette salle, nous avons obtenu déjà aux alentours de 20 % peut-être même 25 % pour la rénovation thermique de la Restouble. »

2021-10-10

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ENEDIS

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que ENEDIS a supprimé le poste de transformation existant Route de Muret pour en implanter un plus grand toujours au même endroit. Une Déclaration Préalable de travaux a été déposée en Mairie.

Monsieur le Maire présente le projet de Convention de mise à disposition du domaine public pour la pose de ce transformateur.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer cette convention de mise à disposition.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition du domaine public

➤ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Monsieur le Maire : « les travaux n'ont pas démarré. »

Monsieur GUILLERMIN : « oui mais comme on a refusé l'implantation telle qu'ils l'avaient mise, ils ont retravaillé le sujet pour faire une implantation provisoire, enlever celui qui est en place, et remettre le nouveau à la place de l'ancien. »

Monsieur le Maire : « C'est sur la route de Muret, sur le délaissé que vous avez à droite, il y a déjà un transformateur. »

Décision adoptée à l'unanimité

V- Questions diverses :

« Eaunes autrement »

rie d'Eaunes

ymésples@laposte.net
mercredi 10 février 2021 20:39
Mairie d'Eaunes
Questions de Eaunes autrement

- 1) Ccas, suite au absences du personnels, quelles organisations avez-vous mises en place pour répondre à la demande des EAunois.
- 2) où en sont les projets d'aménagement des trottoirs, des pistes cyclables ? Où un planing.
- 3) où en sont les négociations avec les syndicats de copropriétés, y'a t'il un planning établie ?
- 4.) le développement de la construction sur certains quartiers de la commune augmente le trafic sur ces accès (ex cantoperdric), quel aménagement compté vous prévoir.

Il de plus en plus de d'incivilités autour du city stade, que comptez vous faire avant que le climat entre les habitants du quartiers et les EAunois qui viennent s'amuser.
Merci de rajouter cette question eaunes autrement.

- **CCAS, suite aux absences du personnel, quelles organisations avez-vous mise en place pour répondre à la demande des Eaunois ?**

Monsieur le Maire : « Les absences du personnel au CCAS ont été palliées en interne par du personnel, certaines personnes qui avaient déjà travaillées au CCAS, ont assuré le relais, donc il n'y a pas eu de problèmes particuliers ; nous avons traité les dossiers comme il fallait les traiter, on a fait les bons alimentaires quand il le fallait ! pas plus tard que vendredi, nous avons fait une commission permanente, nous avons traité 6 dossiers avec des aides financières, des colis ; le CCAS a fonctionné normalement. »

Monsieur MESPLES : « Cette question m'a été posée par quelqu'un justement qui bénéficie du CCAS, et qui s'est étonné au mois de décembre ; alors je lui ai expliqué qu'il y avait une absence malheureusement et l'employé qui était au CCAS a quitté ses fonctions pour un autre horizon on va dire ; elle n'avait pas reçu de colis de tout le mois de janvier, parce qu'elle n'avait pas eu de commission du CCAS au mois de décembre ; donc elle n'a pas été livrée sur le mois de janvier par Vert Soleil. C'est une question, c'est une dame d'une famille sur la commune... »

Monsieur le Maire : « il faut regarder combien de colis elle a eu déjà pendant la période avec Vert Soleil parce que ce n'est pas un colis toutes les semaines ... »

Monsieur MESPLES : « tout à fait. »

Monsieur le Maire : « on remet les compteurs à zéro. »

Monsieur MESPLES : « voilà c'est ce que je lui ai répondu, et ce que je voudrais c'est juste dans la question c'est de communiquer à l'ensemble de la population, les mises en marche quand il y a un problème. Voilà il y eu un laps d'attente peut-être une semaine, deux semaines le temps que ça bascule, il y a des gens qui sont venus me voir et qui ont dit avoir appelé la mairie, et on ne les a pas basculés parce que le numéro du CCAS sonnait occupé. »

Monsieur le Maire : « non non. »

Monsieur MESPLES : « Et à la Mairie le temps que... Ah écoutez je vous pose la question, elle ne vient pas de moi, elle vient de quelqu'un qui était en besoin sur la commune, je me suis renseigné à Vert Soleil qui m'a confirmé qu'il n'était pas venu du mois de Janvier livrer cette famille parce qu'il n'y a eu sûrement pas grand-chose, un délai de deux, trois jours ; on n'y peut rien M. SOTTIL ça je le sais ; c'était juste que nous-même en tant qu'élus aujourd'hui, si moi je ne viens pas à la mairie et je demande, on ne sait pas par un mail qui a remplacé au CCAS pour que justement la population pour qu'on les avertissent de passer par l'accueil de la mairie pour demander la personne qui s'occupait il y a quinze jours encore du CCAS. C'est tout, c'est juste une communication que nous

voulons avoir dans la commune, envers les élus, c'est juste nous envoyer un SMS, de dire : Messieurs les Elus, suite aux problèmes de personnel du CCAS, si vous êtes interpellé dans la commune, veuillez préciser les modalités du nouveau fonctionnement. Il n'y a rien de compliqué dans la question, je me suis débrouillé avec les gens, j'ai rappelé Vert Soleil, j'ai eu les personnes qui livrent Vert Soleil sur la commune, après ça rentre dans l'ordre, comme la question m'a été posée au début du mois de janvier, je vous la pose, ça été réglé donc tant mieux, je vais dire c'est le principal, mais quand il y a des soucis et ça peut arriver ; en cette période ça arrive malheureusement dans toutes les communes, quel fonctionnement pouvons-nous mettre en place ensemble , par sms ou par messagerie de dire au lieu de se réunir à 10 pour dire : alors la directrice du CCAS a prolongé d'un mois, ce n'est pas le problème ; le problème c'est de dire à la population qui nous interpelle dans les quartiers quand on va aux commerces etc... De leur expliquer comment ils doivent faire, on leur dit pas d'aller voir Monsieur MESPLES ce n'est pas le problème ; je leur dis juste d'aller à la mairie, de prendre un RDV et c'est la personne qui remplace pendant un temps donné, le temps que l'on trouve un personnel remplaçant, ce n'est pas une question, ne la prenez pas contre la municipalité, c'est une question juste d'organisation et d'essayer de trouver juste une organisation entre nous tous...»

Monsieur le Maire : « Mais l'organisation elle y a été je vous assure Monsieur MESPLES, les gens ont eu leur colis, ils ont eu leur bon alimentaire, on a fait des commissions permanentes puisqu'elles existent pour palier à tout ça ; donc le fonctionnement du CCAS, à aucun moment, il n'a été interrompu malgré l'absence de la directrice du CCAS et je n'ai trouvé personne qui soit venu me voir. »

Monsieur MESPLES : « Je vais faire remonter l'information. »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez faire remonter l'information, je n'ai vu aucune personne venir me voir en mairie ou qui a rencontré quelconque agent pour dire : comment ça se fait que je n'ai pas mon colis ? je n'ai vu personne. »

Monsieur MESPLES : « Demandez à Vert Soleil. »

Monsieur le Maire : « je demanderai à Vert Soleil, ce sont nos partenaires ; »

Monsieur MESPLES : « Oui demandez-leur si au mois de janvier il n'y a pas eu des Eaunois qui n'ont pas reçu leur colis. Ca peut arriver, c'est juste de savoir comment on peut mettre une organisation en place, quand il arrive quelque chose, on peut quand même envoyer un sms pour dire aux élus : Messieurs suite à des problèmes sur certains services, le CCAS notamment, on met cette disposition en place, veuillez tenir au courant toutes personnes que vous connaissez, c'est tout simple. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous dire, déjà je n'aime pas trop le mot qu'il y a eu un problème, il n'y a pas eu de problème, il y a eu un agent absent et cette personne a été remplacée en interne. Nous n'avons pas de DGS depuis le mois de novembre, nous allons avoir une nouvelle DGS à partir du 1^{er} mars, mais mon interlocutrice qui fait un travail remarquable, c'est ma secrétaire. Donc ma secrétaire accompagne tous les dossiers que nous menons et que vous retrouvez ce soir sur la table du conseil municipal ; et je l'en remercie. »

Madame NAVARRO : « Monsieur MESPLES ce n'est pas plutôt pendant la fermeture de Vert Soleil, parce qu'ils ont fermé 15 jours ? »

Monsieur MESPLES : « Il y a une personne de la commune qui m'en a parlé et une personne que j'ai contacté de Vert Soleil qui m'a dit début janvier nous ne sommes pas venus livrer cette famille mais pendant la période où Vert Soleil travaillait. »

Madame NAVARRO : « ils ont fermé 15 jours, et j'ai eu des appels effectivement que j'ai redirigé vers d'autres associations. »

Monsieur MESPLES : « tout à fait, mais là, la personne de Vert Soleil m'a confirmé que la famille n'avait pas de colis, mais ça s'est réglé. Ce que je veux dire c'est qu'il peut arriver un problème, un agent qui se casse la jambe ou autres soucis, c'est juste de communiquer à tous les élus la mécanique que vous mettez en place. Aujourd'hui avec le Covid on ne va pas aller à la mairie en permanence polluer, amener des microbes, on fait tous attention. Si vous mettez quelque chose en place, même si ce n'est que pour une semaine, juste un sms pour dire à tous les élus ; voilà veuillez prendre en compte que nous avons mis une personne... on ne l'a pas reçu, je le sais parce que je suis passé à la mairie, j'en ai parlé à mes colistiers mais cela aurait été bien que l'on ait un mail des élus en disant on met une organisation en place pour palier à l'absence d'un employée ; ce n'est pas méchant ce que je dis, c'est juste de savoir les élus de la commune ce que l'on peut répondre si on se fait interpellé dans la rue. Il y a de gens qui viennent devant la porte du CCAS le matin et si Monsieur SOTTIL il y a un monsieur qui vient tous les matins devant la porte du CCAS et qui me demande chaque fois où on en est, maintenant il le sait puisque je lui ai dit. C'est juste une organisation, ce n'est pas agressif ce que je demande, c'est juste trouver une organisation. »

Madame NAVARRO : « Le problème est réglé, la directrice du CCAS est revenue ce matin. »

Monsieur MESPLES : « Très bien merci. Cela aurait été bien, un petit mail aux élus, CCAS retour de la directrice du CCAS. C'est tout ce que l'on demande. »

Madame NAVARRO : « excusez-moi elle est arrivée ce matin, je travaillais aujourd'hui. »

Monsieur MESPLES : « Il n'y a pas de problème, ce n'est pas le souci, on peut passer à autre chose. C'est juste trouver les organisations. »

Monsieur GUILLERMIN : « On va enquiller les questions suivantes, je vais donc répondre aux trois suivantes en un seul morceau »

- **Où en sont les projets d'aménagement des trottoirs, des pistes cyclables ? Ou un planning ?**
- **Où en sont les négociations avec les syndicats de copropriété, y a-t-il un planning établi ?**
- **Le développement de la construction sur certains quartiers de la commune augmente le trafic sur ses accès (ex : Cantoperdric), quel aménagement comptez-vous prévoir ?**

Monsieur GUILLERMIN : « Ces trois sujets-là ont été abordés à la commission, donc je vais vous faire la même réponse ; à savoir que pistes cyclables et trottoirs :

- la coulée verte – chemin de Beaumont depuis le chemin de la Forêt jusqu'au passage de l'Ecureuil les études sont finies, le bornage est en cours, les travaux vont démarrer dès qu'il fera meilleur ;
- l'urbanisation du chemin de Tucaut depuis la route de Villate jusqu'à la fin de la zone 30 y compris le chemin de Cantalauze entre la route de Villate et chemin de Tucaut les études ont commencé, le phasage des travaux est fait puisque la contrainte c'est un effacement de réseau et donc le SDEHG nous impose pas plus de 200 000 € de travaux par an. Et donc c'est eux qui mettent le plus de temps pour faire les études et donc ça ne débutera vraisemblablement pas avant le mois de septembre.
- Le chemin de Beaumont on était tout à l'heure en comité syndical du SAGe qui commence à établir son débat d'orientation budgétaire et commence à préparer des budgets d'investissement pour les eaux pluviales, donc quand les études seront finalisées et que les budgets seront votés, on pourra commencer à envisager des études ; sur ce sujet-là je rappelle il faut gérer le problème de pluvial, urbaniser et mettre une piste cyclable ; donc ce n'est pas simple.

Enfin concernant les ASL, il y en a déjà une qui a répondu qu'elle ne voulait pas retourner dans le domaine public, il y en a 5 qui sont actives : il y en a qui sont assez avancées puisqu'elles ont fait passer la voirie, l'éclairage et ont fini de récurer leurs canalisations et passage caméra ; donc d'ici la fin de l'année, 4 ou 5 je pense retourneront dans le domaine public. Il y en a qui n'ont pas bougé les oreilles, on leur a expliqué, on les a tous reçus, on leur a expliqué que l'on ne ferait pas de planning parce que l'on ne peut pas aller à leur vitesse ; c'est eux qui doivent décider ce qui font ou ne font pas, on leur a dit : premier arrivé, premier servi.

Et quand au chemin de Cantoperdric, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai fait la fiche de commande à la voirie de l'Agglo, pour étudier des systèmes de sécurité, revêtu d'écluse éventuellement entre celles qui existent et l'Abbaye ; »

Monsieur MESPLES : « En fait pour les questions que nous posons, vous comprenez bien que ce sont les habitants des quartiers qui nous les posent, alors Cantoperdric mais il n'y a pas que Cantoperdric ? »

Monsieur GUILLERMIN : « Non il y a le chemin des Aulnes aussi, on va faire des aménagements qui ont été voté en commission. Je rappelle que sur cette commission, il y a eu un compte rendu ; donc je vous invite entre vous messieurs à vous communiquer les informations. »

Monsieur MESPLES : « Vous savez très bien que tant que c'est en commission, on n'en parle pas nous dans la commune ; ce soir j'ai des gens qui me posent des questions, je leur réponds tout ce que Messieurs ENJALBERT et THIEBAUT me remontent, je garde pour moi ce qu'il n'y a pas à dire ; par contre quand ils me posent des questions, je veux que cela soit enregistré en conseil municipal. Je pense que la question des ASL revient souvent sur quelques quartiers, ce n'est pas de notre fait ; je pense qu'il y a un problème entre les présidences d'ASL et les habitants des quartiers ; ils ne communiquent pas ; j'ai beau leur dire, je vous le promets, mais moi ils me harcèlent toutes les semaines au téléphone ; c'est pour ça que tous les mois, je pose la question ; alors ce que je leur dis d'aller voir leur présidence, nous la réponse a été donnée au mois de décembre : c'était en cours de travail, allez voir votre présidence. Je ne sais pas ce qui se passe dans les présidences avec les propriétaires, peut-être qu'il faudrait aider les présidences qui veulent passer dans le domaine public, par peut-être un prospectus à leur donner avec le suivi ou un mail... »

Monsieur le Maire : « Non mais tout ça ils l'ont eu Monsieur MESPLES, on les a tous réunis, ils sont tous repartis avec la feuille de route. Après il peuvent tous raconter ce qu'ils veulent. »

Monsieur MESPLES : « Oui les présidents mais ils ne communiquent pas dans leur quartier, c'est ça le problème M. SOTTIL. Que les présidences soient informées, j'en suis convaincu, Monsieur GUILLERMIN me l'a dit en décembre, c'est toujours la même question qui revient. Je pense que ce n'est pas le problème de la municipalité, c'est un problème des présidences des ASL qui ne communiquent pas avec les propriétaires. Ne pouvons pas nous trouver une solution pour les aider ? Alors je ne sais pas si le dossier est avancé. Si on est avancé, est-ce que l'on ne pourrait pas aider ces présidents à discuter avec les propriétaires ? »

Monsieur GUILLERMIN : « Il y en a qui sont venus nous voir parce qu'ils étaient effrayés par la quantité de papier qu'ils avaient à fournir, pour s'apercevoir que c'était relativement simple, on leur a fourni toutes les adresses mail et numéros de téléphone des correspondants : le SDEHG, le SIVOM, la voirie... il y a des présidents qui appellent, ils ont fait visiter leurs voiries ils ont l'avis de l'Agglo, du SDEHG... il y en a qui sont dans une situation un peu plus compliquée parce que dans leurs permis de construire, il y avait écrit qu'ils

devaient faire des puisards et ce sont branchés directement sur le fossé ; donc quand le SIVOM est venu, il a demandé les puisards pour reprendre... »

Monsieur MESPLES : « Je suis convaincu de tout ça, je dis juste qu'il faut trouver une solution avec ces ASL, de dire à ceux qui sont en bonne voie, communiquez à vos propriétaires parce qu'aujourd'hui vous avez fait un boulot, pour certains ils ne le savent pas ; c'est dommage. Ce que je veux, c'est que l'on voit avec les présidences des ASL qui sont en bonne voie pour être repris si on ne peut pas les aider à communiquer avec les propriétaires. Si ils ne veulent pas aller les voir parce qu'ils sont fâchés, on leur fait faire un papier à la mairie et on leur met dans la boîte aux lettres. Il faut essayer de trouver une solution avec les présidences d'ASL, pour qu'elles communiquent auprès de leurs propriétaires des avancées des dossiers, c'est tout. Et après l'histoire de Cantoperdric, il n'y a d'autres rues, où ça devient dangereux ; alors en plus en ce moment, il y a des constructions, donc il y a des camions de chantier qui sortent, si vous faites le tour du village, l'herbe a poussé, il n'y a pas de ligne blanche sur les bordures, voilà c'est assez dangereux, il y a des personnes très âgées qui conduisent encore et quand vous les croisez même en vélo c'est compliqué, voilà on m'a posé la question, j'ai promis de demander des réponses au conseil municipal, je sais que ça avance, pareil peut-être communication par quartier, voilà ce que nous allons faire sur la route : signaler, débuser... C'est pour ça qu'on le fait enregistrer ce soir, au moins on a une preuve de dire aux gens : voilà ce qui est fait par la commune. »

Monsieur GUILLERMIN : « Sur le chemin de Tucaut, il y a eu une réunion avec tous les riverains. »

- **Il y a de plus en plus d'incivilités autour du city stade, que comptez-vous faire avant que le climat entre les habitants du quartier et les Eaunois qui viennent s'amuser ne se dégrade ?**

Monsieur le Maire : « A cette question, j'ai apporté la réponse à la personne qui se plaint, il a déjà eu trois ou quatre courriers ; parce qu'il m'a déjà écrit des pages entières, donc je lui réponds. Donc vous n'avez pas besoin de vos tracasser, il a des réponses à la question que vous m'avez posée. »

Monsieur MESPLES : « Il y a ce monsieur, mais il y en a d'autres ; il y a les habitants de la rue des Aulnes, cela devient de plus en plus compliqué le samedi et le dimanche, puisque avec les baffles portables la musique est très très forte. Quand le city stade a été construit, les baffles n'étaient pas encore comme aujourd'hui dans toutes les poches des gamins ; et donc c'est vrai qu'il y a des samedis et des dimanches il est compliqué de vivre dans sa maison... »

Monsieur le Maire : « Je vous réponds Monsieur à cette question : c'est que les jeunes qui vont au **city-parc** mettent la musique un petit peu plus fort, on peut l'entendre et j'ai déjà avisé les services de la police municipale. Mais il y a un riverain qui va beaucoup plus loin, celui qui vous interpelle va très très loin, il faut lui niveler le terrain de l'autre côté pour lui planter une haie que nous allons lui entretenir ; un coup c'est parce que j'ai été réélu, de suite les choses commencent, je peux vous en faire un roman ; mais si vous voulez que je vous fasse passer les courriers de cette personne... A un moment donné ça devient pénible. »

Monsieur MESPLES : « Ne vous inquiétez pas je les ai mais je ne vous parle pas que de cette personne. »

Monsieur le Maire : « Votre question elle est venue de cette personne que vous avez rencontrée. »

Monsieur MESPLES : « Je l'ai rencontrée mais pas quelle. »

Monsieur le Maire : « C'est quand même le seul qui officiellement se plaint. On ne va pas passer tout notre temps à parler de quelqu'un pour qui un coup c'est la haie, un coup c'est parce que vous avez mis la terre de la mairie et que l'on a surélevé et maintenant les gens qui sont sur le terrain à la limite ils voient chez moi ; je ne sais pas si vous voyez la différence qu'il y a de terrain, je lui ai répondu que nous n'enlèverons pas la terre. Elle y est la terre, on va la laisser, on ne va pas l'enlever ; après il a été même jusqu'à dire vous êtes élus, vous avez remis les grilles autour du city parc, je lui ai dit vous vous trompez parce que les grilles elles avaient été remises début juin, donc quand vous êtes un opposant à Monsieur SOTTIL, vous savez quand le cheval il est malade, vous lui trouvez toutes les maladies... »

Monsieur MESPLES : « Monsieur SOTTIL pour en revenir au city, il y a cinq ans de ça, j'avait demandé s'il était possible pas les grilles, les planches en bois, de les enlever et de mettre des filets sur les hauteurs parce que pour en avoir discuté avec des personnes qui sortaient de l'église le dimanche matin, quand vous tapez, pas sur les grilles ; sur les planches en bois ça résonne énormément. Est-ce que l'on pourrait peut-être demander un devis pour juste changer les planches en filet, cela ferait beaucoup moins de résonnance. J'y emmenais mes enfants au city pendant longtemps et quand ils tapent sur ces planches en bois, je comprends que les habitants autour et même les gens qui vont à l'église le dimanche, doivent être gênés, ça vibre, ça résonne ; je sais que l'on avait demandé il y a 4 ou 5 ans de voir si on pouvait mettre des filets, ça été lettre morte, alors je reformule la demande pour les habitants pour essayer et après bien sur la police municipale devra intervenir ; j'ai dit aux gens de la rue des Aulnes et à ce monsieur dont vous me parlez que si il y a du bruit le samedi et le dimanche, qu'il appelle l' élu de permanence pour qu'il aille voir, se rendre compte, puisque vous avez eu un enregistrement ; il suffit d'expliquer, d'aller à la rencontre de nos jeunes Eaunois qui veulent s'amuser et de faire attention autour. »

Bonjour,

Est ce que vous allez continuer à mettre en place les caméras de vidéo surveillance ?? Et si oui quand ??

Monsieur GUILLERMIN : « Effectivement on va continuer le programme, on a rencontré la gendarmerie, quand ? je ne sais pas parce qu'après c'est une question d'arbitrage budgétaire, on va étaler ça tranquillement ; mais je pense que l'on attendra que le local de la police soit réalisé, comme on va changer les serveurs vidéo de place, cela sera mieux de faire tout ça d'un coup. »

Madame SANCHEZ : « Pas dans 2 ou 3 ans, parce que la sécurité des eaunois est très importante, surtout en ce moment avec tout ce qui se passe sur la commune ; »

Monsieur GUILLERMIN : « Si je prends le plan qui a été fait, et toutes les caméras qui ont été demandées, ce n'est pas la sécurité des Eaunois que l'on vise avec les caméras. Caméra à lecture de plaques sur des sorties de ville, ce n'est pas la sécurité des Eaunois, »

Madame SANCHEZ : « Ca en fait partie, le dossier c'est quand même un gendarme qui est spécialisé qui l'a fait, il y en a quand même une au niveau du stade, des ateliers municipaux. Là c'est vraiment de la protection, je conçois que peut-être celle qui est au rond-point Mermoz c'est pour surveiller les sorties, c'est dissuasif quand les voitures voient la caméra. Avec tout ce que vous avez prévu comme dépenses, personnellement j'espère que les caméras passeront avant la pataugeoire. C'est déjà moins cher et cela sert à quelque chose, et puis il en faudra une à la pataugeoire... »

Monsieur le Maire : « Tu seras contente d'y emmener tes petits enfants. »

Madame SANCHEZ : « Non mes petits enfants ils ont la piscine, donc ..»

Monsieur GUILLERMIN : « Tout le monde n'a pas une piscine. Ce que je veux dire pour les caméras, celle qui est sous la halle, elle ne sert à rien. Elle va être démontée. »

Madame SANCHEZ : « Oui ils se sont rendus compte qu'elle était trop haute ; je suis d'accord. Mais quand même ce qui me gêne par rapport à la pataugeoire. C'est que quelque part s'il y a une caméra là-bas cela sera pas mal, parce qu'elle va servir pendant deux mois, mais il faut sortir de la maison, il faut voir ce qui traîne sur Eaunes, qui font des dégâts et là ça ne va pas faire un pli ; et alors quand les gens du voyage vont arriver, ils vont être contents, ils vont s'installer à côté, ils vont se baigner toute la journée quand il fera très chaud, »

Monsieur le Maire : « Je veux simplement dire que nous avons quand même 600 enfant qui ont entre 3 ans et 10 ans et demi qui vont à l'école, nous en avons 400 qui sont dans les collèges ; il y a potentiellement un millier d'enfants qui seraient utilisateurs de ce que vous avez appelé la pataugeoire, et je pense que vous n'avez pas perçu quel était le bien fondé de cette activité sur la commune. De toute façon ce n'est pas compliqué, vous vous en rendez compte au mois de juin, vous êtes contre, ça on l'a compris, mais les eaunois ils le sauront que vous êtes contre. Quand les parents vont y aller, ils vont pique-niquer, et passer toute la journée parce que tout le monde n'a pas les moyens d'aller à Aqualudia, Quand on veut faire du social il faut le faire de A à Z, Moi je trouve que faire une aire de jeux aquatiques, c'est faire un accompagnement social disant que nous accueillons dans les logements sociaux que nous construisons ; »

Madame SANCHEZ : « Oui il faut quand même comprendre que la sécurité et la protection autant du matériel que des gens, me concernent énormément ; je pense que c'est quand même, j'en suis bien désolée de la dire, que c'est une construction qui va être très vite dégradée. J'espère qu'il y aura à ce niveau-là une caméra.»

Monsieur le Maire : « Il faut savoir que cet équipement va fonctionner avec des horaires bien définis et le soi on ne pourra pas s'en servir. »

Madame SANCHEZ : « Mais ça va être fermé ? »

Monsieur le Maire : « On ne pourra pas s'en servir le soir. »

Madame SANCHEZ : « Est-ce que cela va être clôturé ? »

Monsieur le Maire : « Le parc va être clôturé, on va changer complètement la configuration du parc de l'Abbaye. »

Madame SANCHEZ : « On verra bien ; »

Monsieur le Maire : « Vous verrez quand cela sera terminé. »

Madame SANCHEZ : « Honnêtement je l'espère »

Monsieur le Maire : « Bien, si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de lever la séance, et je vous souhaite une bonne fin de soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30